VILLE DE GRASSE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 FEVRIER 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2017

Chers collègues,

Je vous propose que nous ayons une pensée pour Régis BAUDRILLER qui fut un acteur important des renseignements territoriaux et au moment où nous nous réunissons je voudrais avoir une pensée particulière pour lui.

Avant d'ouvrir officiellement notre conseil municipal, je tiens, avec une certaine joie et une grande fierté, à accueillir dans l'assistance les jeunes élus du 2ème Conseil Municipal des Jeunes Grassois.

Vous nous faites l'honneur d'être présents pour ce moment, vous représentez notre jeunesse qui participera activement à la vie et au développement de notre Cité, aujourd'hui, demain et après-demain.

Clara DEMARTE et Maël BOURGUET de Saint Jacques, Chaïnez TROJETTE et Gauthier LESAGE de Saint Exupéry, Lèna BASQUIN et Hugo GELARDI d'Henri Wallon, Pénélope ALLARD et Manon DE VINCENZI de Dracéa, Camilia AHL OUAJEN et Victor CAPY CHAMBRIS de Pra d'Estang, Anissa CHEBBI et Tom BARRELLI de Gérard Philipe, Maé COUTANT et Axel KERMACHE de Saint Antoine, Elsa DI SANDRAO de Gambetta, Justine BOURGOUGNON et Nans MISSENTI d'Antoine Maure Jade AMOROSO et Joseph LAVENU de Saint-François, Benjamin LINYER et Morgane LE MEVEL de Sainte Marthe, Eulalie KASTLER et Alexandre MAISONNAVE de Jeanne d'Arc ainsi que Tesnim BRIKI et Léonardo BUCHMANN de Saint Mathieu.

Soyez les bienvenus, je voudrais remercier le service jeunesse, Gilles ALLONGUES qui a travaillé pour la mise en place de ce moment au côté de Dorothée POPHILLAT et de Dominique BOURRET.

En mon nom, au nom du Conseil Municipal, ici réuni, je vous souhaite la bienvenue et je tiens à remercier les enseignants, les directeurs des écoles et le service jeunesse qui ont su mobiliser les énergies dans cette démarche citoyenne ainsi que les parents facilitateurs de cet engagement. Cette assemblée leur permettra d'apprendre à être citoyens actifs et, de ce fait, de poursuivre leur acquisition des processus et des mécanismes qui régissent la vie municipale et notre démocratie en général. Je souhaite une jeunesse impliquée pour notre ville, impliquée dans le mieux vivre ensemble, porteuse d'audace et de créativité, bousculant nos idées reçues, contribuant ainsi au rayonnement et à l'avenir de Grasse.

En tant que 1er Magistrat de la Commune, il est de mon devoir, il est de notre devoir de donner la possibilité à cette jeunesse d'évoluer dans un environnement sécurisé pour leur permettre d'emprunter un chemin balisé dans la vie et les chemins les plus sûrs.

A ce titre, je tenais à vous informer de certaines actions et démarches pour la sécurisation de nos écoles, des sites qui sont dédiés à l'enseignement, afin de permettre d'évoluer dans un contexte difficile en toute sécurité. Le travail a été mené par le Capitaine Jean-Marie BELVEDERE en lien étroit avec Dominique BOURRET, les services de l'Etat, les services de Police pour pouvoir donner les bons choix d'investissement dans chacune des écoles. La mise en œuvre, le jeudi 2 février dernier, de notre Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de la ville de Grasse qui a été réactivé en présence de Monsieur Philippe CASTANET Sous-préfet de Grasse, Madame Fabienne ATZORI la Procureure de la République au Tribunal de Grande Instance de Grasse, Monsieur Jérôme VIAL, commissaire de la Police Nationale de la circonscription de Grasse.

Cette instance est le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans la commune. Près de 30 actions sont menées sur le territoire pour l'éducation des jeunes, l'insertion professionnelle ou la lutte contre la récidive.

Je tiens à encourager Madame Audrey MALVALDI, coordinatrice du dispositif dans ses missions essentielles qui apporteront, j'en suis certain, des résultats probants sur le terrain en soutien à nos forces de l'Ordre.

En conclusion de mon propos, je souhaite rappeler que le mercredi 15 février a été une date importante pour notre centre historique :

- Réouverture de la rue Droite à la circulation.

Cette réouverture remet en liaison l'axe est-ouest du centre historique de la rue de l'Oratoire jusqu'à la rue Goby en passant par la rue Marcel Journet et la rue droite.

Enfin, le lancement des travaux de requalification de l'avenue Thiers qui ont débuté par l'abattage des pins devenus menaçants pour la sécurité des personnes.

Je vous remercie.

Je déclare la séance de notre Conseil Municipal ouverte.

Je propose si personne ne s'y oppose, de nommer Monsieur Guillaume MELOT secrétaire de séance.

Avez-vous des oppositions ?

Monsieur Paul EUZIERE

Non.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Non.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Non.

Monsieur le Maire

Je demande à Monsieur Guillaume MELOT de bien vouloir faire l'appel.

Je vous propose que nous puissions adopter le procès-verbal du 17 janvier 2017.

Monsieur EUZIERE avez-vous des observations concernant ce procès-verbal ?

Monsieur Paul EUZIERE

Non.

Monsieur le Maire

Monsieur DEGIOANNI avez-vous des observations concernant ce procès-verbal ?

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Non.

Monsieur le Maire

Monsieur de FONTMICHEL avez-vous des observations concernant ce procès-verbal ?

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Non.

Monsieur le Maire

Le procès-verbal du 17 janvier dernier est adopté à l'unanimité.

En vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous avez reçu les décisions prises en application de la délégation qui m'a été consentie par délibération du 24 avril 2014 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur EUZIERE avez-vous des observations concernant la liste de ces arrêtés ?

Monsieur Paul EUZIERE

Non.

Monsieur le Maire

Monsieur DEGIOANNI avez-vous des observations concernant la liste de ces arrêtés ?

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Non.

Monsieur le Maire

Monsieur de FONTMICHEL avez-vous des observations concernant la liste de ces arrêtés ?

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Non.

Modification délibération 2017-06 :

Travaux hôtel de police. Cette opération est en cours, nous l'avons inscrite à la page 16 et non à la page 15.

Je vous remercie de bien vouloir intégrer cette modification avant nos débats. La question orale posée par Monsieur EUZIERE sera évoquée en fin de séance et je passe la parole à Madame Anne-Marie DUVAL afin de nous présenter le rapport du développement durable.

2017 - 05 DEVELOPPEMENT DURABLE
RAPPORT ANNUEL 2016

Madame Anne-Marie DUVAL

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et son décret d'application du 17 juin 2011 rendent obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour les communes de plus de 50 000 habitants.
Il est important de noter que ce rapport n'a pas seule vocation à faire ressortir les actions, politiques ou programmes ayant pour objectif l'une ou l'autre des 5 finalités du développement durable. Il permet aussi l'analyse des impacts [positifs, neutres ou négatifs] sur l'ensemble des 5 finalités du développement durable pour chaque action, programme ou politique dont je vous rappelle les grands axes. Ce n'est pas seulement l'environnement mais la croisée des chemins entre l'économie, le social et l'environnement. Les grands axes sont :

- Une administration exemplaire.
- La biodiversité et les ressources
- Le cadre de vie
- Le dynamisme territorial
- L'équité sociale et culturelle

Ce bilan est une récolte d'informations extrêmement laborieuse qui se veut humble dans son exhaustivité. C'est un véritable travail de recherche auprès des services de la Mairie, des services de la Communauté d'Agglomération et c'est une grande transversalité qu'exige ce bilan Développement Durable. Je tiens à remercier tous les services qui se sont prêtés à cet exercice. Je ne vais pas vous citer toutes les actions de ce bilan. J'ai choisi de vous parler de l'énergie et bien évidemment des économies d'énergie. L'énergie est une affaire complexe et connaître précisément les consommations et être en mesure de les analyser demande des moyens, des outils, des compétences. Merci à la cellule énergie et notamment à Carine GIOVINAZZO qui fait un travail remarquable accompagnée de Monsieur GIRARDEAU.
En 2016, nous avons fait 10 000 € d'économie en résiliant des contrats d'eau, d'électricité, de gaz en raison de faible consommation ou pas de consommation, en raison d'optimisation des contrats d'électricité avec la modification de la puissance. L'identification des erreurs de facturation, c'est un travail de fourmi. Nous sommes intervenus sur des fuites d'eau. Le transfert du contrat d'eau à la SODEXO qui représente 6 271 €. Je vais vous parler aussi de l'électricité verte puisque ce contrat que nous avons signé l'année dernière nous a permis de faire 120 000 € d'économie, pas tant sur la consommation mais sur la baisse des contrats.
La biodiversité en ce qui concerne le service du SPANC. Le SPANC a effectué en 2016 plus de 1 000 visites et afin de favoriser les actions de réhabilitation des installations défectueuses, la ville de Grasse a pu obtenir des subventions de l'agence de l'eau dont peuvent bénéficier maintenant les particuliers. C'est véritablement du Développement Durable. On peut aussi parler de l'opération Concerto qui est toujours menée par le service de l'eau et de l'assainissement. Une sorte de charte dans laquelle de très nombreuses entreprises grassoises s'engagent à reverser des eaux de qualité. En matière de gestion différenciée d'espaces verts, l'arrosage se fait au goutte à goutte. On plante des plantes méditerranéennes. En matière d'équité sociale et culturelle, je vais vous citer l'opération des jardins collectifs. Nous avons 5 jardins avec des formations au jardinage et ça c'est un lien social intéressant. Vous avez consulté ce Rapport Développement Durable, il sera consultable sur le site internet de la ville de Grasse et transmis au citoyen sur simple demande. Je vous demande de bien vouloir donner acte que le rapport concernant la situation en matière de développement durable 2016 de la ville de Grasse a bien été présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire. Confirmer que ce rapport, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération, propose, d'une part, un bilan des politiques, programmes et actions publiques, dont celles conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes au regard du développement durable et, d'autre part, une analyse des processus de gouvernance mis en œuvre par la ville pour élaborer, mener et évaluer son action et prendre acte que ce rapport sera transmis à la sous-préfecture et aux services de la DREAL pour information.

Monsieur le Maire

Ce rapport a été synthétiquement rapporté car il y a beaucoup à dire et à partager notamment sur le plan de la requalification des fontaines afin de réduire les consommations en eau. Avec l'énergie verte que nous avons souhaité contractualiser avec notre fournisseur. Avec l'amélioration de l'autonomie en énergie de nos bâtiments. Avec le travail qui est fait par Madame GIOVINAZZO, par l'Adjointe Nicole NUTINI en charge des fluides, par Monsieur GIRARDEAU notre contrôleur de gestion. Tout cela est traduit de manière méthodique dans ce Rapport Développement Durable.

Monsieur Ludovic BROSSY

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Monsieur BROSSY. D'abord, je note les éléments positifs que vous soulignez sur l'avancée de ce travail et l'avancée de ce rapport sur le Développement Durable qui est positif et qui démontre qu'il y a des progressions d'année en année. Je suis content que vous l'ayez souligné en début de votre propos.
Pour répondre à un certain nombre de questions que vous venez de lever je vais céder la parole à Madame Nicole NUTINI, Monsieur Jean-Marie BELVEDERE sur la question des brûlages. Il y a un arrêté qui est consultable en Mairie et je vous remercie d'avoir signalé qu'il y a du mieux et qu'il existe des verbalisations par les agents municipaux qui contrôlent ces questions de brûlages. Nous souhaitons travailler sur cette question du contrôle de ces brûlages. Nous étudions à la Communauté d'Agglomération et en plus des déchetteries des broyages à domicile. C'est une réflexion que vous devez connaître et pour laquelle notre Communauté d'Agglomération souhaite avancer.

Madame Nicole NUTINI

En préambule, cela fait plaisir de voir combien un rapport est lu, décortiqué. C'est vrai que c'est un gros travail qu'a fait l'équipe d'Annie DUVAL et la manière dont vous le recevez fait vraiment plaisir.
Les déchets verts sont un vrai sujet et nous avons encore eu une réunion hier avec Monsieur BELVEDERE, la direction des déchets de l'Agglo. C'est un sujet assez compliqué actuellement mais en même temps qui est en pleine évolution. Comme l'a indiqué Monsieur le Maire à l'instant le cap broyage est étudié mais nous allons aborder bientôt un nouveau cap : la transformation des déchets verts en énergie. C'est un dossier qui va nécessiter beaucoup de temps, plusieurs années. Nous sommes écartelés entre un problème d'incivilité par rapport aux heures d'ouvertures que le préfet a autorisées dans le brûlage des déchets non verts (ne faisant pas de fumée). Il est vrai que beaucoup de personnes sont gênées par les fumées de déchets verts et mouillés. Nous recevons régulièrement des plaintes et que faire dans ces cas là pour faire appliquer la Loi. Il faudrait une équipe d'agents de contrôle et pour le moment ce n'est pas le cas. De plus ce n'est pas simple de situer l'endroit où la fumée jaillit dans des quartiers complexes. Je vous invite si cela vous intéresse à venir aux consultations que nous allons faire et nous allons bientôt communiquer sur ce sujet.

Monsieur le Maire

Le Préfet a autorisé un certain nombre de brûlages y compris sur la commune de Grasse, entre 10 heures et 15h30 pour les végétaux spécifiques que sont les mimosas, l'olivier et les fruitiers. Cet arrêté préfectoral s'applique au territoire néanmoins, je suis contre le brûlage. Nous devons travailler à des solutions alternatives qui permettent de respecter notre environnement et ne pas polluer notre air parce que nos concitoyens sont incommodés par ces brûlages.

Madame Anne-Marie DUVAL

Je tenais à vous remercier et vous féliciter du soin que vous avez mis à lire ce rapport, ce qui prouve qu'on ne le fait pas pour rien. Je vous ai dit qu'on le mettait en place avec beaucoup d'humilité parce qu'il n'est pas parfait, il y a quelques failles, c'est compliqué d'aller cueillir dans chaque service les informations dont nous avons besoin. Ce n'est pas évident de répondre à des grilles qui ne sont pas faciles à remplir. Néanmoins nous n'allons pas pouvoir répondre tout de suite à toutes vos questions pertinentes et je vous suggère et de les faire passer aux services de manière à ce que l'on puisse vous répondre le plus rapidement possible.

Monsieur le Maire

En ce qui concerne la coquille que vous avez soulevée sur la question du personnel, je vais céder la parole à Valérie COPIN.

Madame Valérie COPIN

Lorsque l'on regarde les tableaux, il y a une petite différence entre la page 15 et 16 et qui est incohérente aussi dans le rapport que je vois. L'augmentation, qui est significative, l'est particulièrement au niveau des animateurs des NAP. Afin de débloquer des situations délicates de personnes qui étaient en CDD de manière très régulière, Monsieur le Maire nous a donné l'orientation d'aller vers une titularisation de certains personnels qui étaient dans une situation incertaine depuis des années. Nous sommes donc passés du contractuel au stagiaire et enfin à la titularisation et je pense que cela est une bonne chose et un bien être pour nos agents.
L'année 2016 a été une année au cours de laquelle nous avons pu constater 13 157 jours d'absence pour congés de maladies ordinaires contre 12 650 en 2015 soit une augmentation de 4% représentant 507 jours supplémentaires soit l'équivalent de 2.3 temps complets. Cette situation est pour nous préoccupante car cette évolution concerne particulièrement le service de la vie scolaire. Aussi sous l'impulsion de Monsieur Maire, 2017 verra la relance des entretiens individuels grâce à l'arrivée du nouveau responsable de la vie scolaire, Mr Philippe AUGUSTIN-LUCILLE, et par conséquent une meilleure considération des problématiques de terrain mais aussi la mise en place des procédures et actions afin de lutter contre les risques psycho-sociaux. En 2016 nous avons constaté aussi 90 accidents de travail dont 19 de trajets non responsables et 3 rechutes soit réellement 68 AT, alors que nous constations 80 accidents de travail en 2015 dont seulement 6 de trajets soit 74 AT. On peut donc constater que le nombre d'accidents liés à l'exercice des fonctions des agents est en diminution de 8% en 2016.
De plus concernant les AT on remarque qu'ils ont généré 3 924 jours d'absence en 2016 contre 4 102 en 2015. Par conséquent non seulement le nombre d'AT diminue mais leur gravité chute aussi, et ce sont là, à n'en pas douter, les effets positifs des nombreuses actions de formations menées en terme de prévention des risques par le service prévention de la DRH qui en 2016 a formé et, ou sensibilisé 707 agents. Enfin si l'on additionne l'ensemble des jours d'absence pour raisons médicales, à savoir les CMO, AT, LM ou encore MLD, on constate en 2016 25 392 jours d'absence contre 26 233 en 2015 soit une diminution de 3.5% des absences pour raisons médicales. Ceci n'est certes pas suffisant car en terme d'opportunité les absences pour maladies représentent 115 postes à TC soit environ 12% de nos effectifs. Ce chiffre est ramené à 6% d'absentéisme pour les CMO uniquement alors que les taux nationaux sont de presque 10%. Nous devons poursuivre nos efforts.

Monsieur le Maire

Je ne pense pas que Monsieur BROSSY voulait cristalliser le fait que nous ayons plus d'agents titularisés mais plutôt demander des éléments sur cette coquille. Nous avons moins de collaborateurs en masse et ceux qui sont là, sont dans une situation moins précaire. C'est la volonté que nous avons eue de réduire notre train de vie en terme de masse salariale, ce qui se constate dans la ligne 1012. Nous avons moins de fonctionnaires. Nous contraindrons encore les effectifs dans les années à venir et, même si ce n'est pas populaire, il faut avoir le courage de faire ce que l'on dit. Lorsque nous avons baissé l'année dernière de 750 000 € la masse salariale, cela a été une démarche volontariste mais nous souhaitions que les agents qui travaillent dans notre collectivité soient dans des situations moins précaires et n'aillent pas de CDD en CDD. Je sais bien que cela vous ne le

contestez pas mais des éclaircissements sont tout à fait légitimes sur la question de coquilles et de ces chiffres dissonants d'une page à l'autre.

Monsieur Ludovic BROSSY

C'est dommage de ne pas mettre en valeur que les accidents du travail ont baissé. Il faudrait ventiler un peu plus le prochain tableau, ainsi que comme demandé l'an passé, les arrêts maladies et les arrêts pour d'autres raisons.

Madame Valérie COPIN

Je vous remercie car les questions sont pertinentes. Nous sommes là pour échanger et s'améliorer. Les accidents du travail sont un problème important et on doit s'y plonger. Il y a une grosse prise de conscience de nos agents. N'oubliez pas que les services sont toujours à votre disposition si vous souhaitez rentrer dans le détail.

Monsieur le Maire

Je note votre proposition pour que l'on puisse faire ressortir davantage que les accidents du travail ont baissé dans notre collectivité. C'est quelque chose qui honore nos préventionnistes. Sur la question que vous évoquez sur la baisse des touristes de 10 % sur 2016, c'est une baisse qui est propre à la Côte d'Azur. Le comité régional de tourisme a constaté une diminution de la fréquentation des touristes sur l'exercice 2016. Nous en parlions récemment avec Catherine BUTTY, c'est une situation conjoncturelle. Nous espérons que cela ne soit pas durable. La ville de Grasse a mieux résisté au choc de cette baisse de fréquentation touristique par rapport à certaines villes du littoral telles que Cannes, Antibes, Nice. Grasse a résisté dans cette période complexe. Le budget plus important que vous soulignez sur les siestes parfumées, vient d'une nouvelle installation qui a été déployée cette année, celle du Pontet Boucherie. Nous avons souhaité étendre la question de la pulvérisation, de la brumisation et cela s'explique dans cette augmentation tarifaire. Sur la villa Saint Hilaire que vous évoquiez, ce site est en direction des adultes. Il faut se réapproprier ce nouveau lieu. Nous devons travailler sur les questions d'accès, de stationnement, de fréquentation. Les rythmes scolaires font que les scolaires sortent moins, donc moins d'enfants. Merci pour vos contributions, pour vos approches positives et le travail que vous avez fourni permettant ainsi de le faire progresser d'année en année.
Vous venez de souligner sa progression cette année et c'est le fruit de tous les regards, de toutes les lectures. Une lecture plurielle est toujours intéressante car elle permet de compléter, d'amender, de modifier et de faire progresser les choses.

Monsieur Damien VOARINO

Voir intervention jointe en annexe.

Madame Valérie COPIN

Concernant les transports, on peut déplorer que nos agents n'utilisent pas davantage les transports en commun d'autant qu'ils sont remboursés à hauteur de 50 % du ticket d'abonnement. Mais malheureusement on ne peut pas se substituer aux demandes de nos agents. Mais je le déplore tout autant que vous.

Monsieur Gilles RONDONI

Concernant les différentes étapes qui nous ont menés en novembre dernier à l'inauguration de la couverture de la tribune de Perdigon qui était, comme vous l'avez dit un engagement de campagne. Il aurait été plus facile d'attendre la fin de la mandature pour recueillir des voix. Il a fallu être très courageux pour, dans un contexte difficile, aller jusqu'au bout et inaugurer cet équipement. Cela ne nous a pas échappé que vous étiez dans la commission et qu'il y a eu malheureusement un appel d'offre infructueux. Il a fallu rebattre les cartes avec une maîtrise d'ouvrage et une maîtrise d'œuvre qui ont fait l'objet d'un rassemblement et avec un coût supérieur. Nous l'avons constaté, expliqué au regard des techniques mises en place, au regard des délais demandés. Il

aurait été difficile voire dangereux de ne pas aller au bout de cet appel d'offre en pensant également que nous aurions pu perdre de l'argent en ayant un appel d'offre encore plus cher l'année d'après. C'est une partie qui a été jouée avec le souci de la meilleure solution, le meilleur scénario.

Monsieur le Maire

Nous n'avons pas fait tout et n'importe quoi et à n'importe quel prix. C'était un engagement fort et je le revendique. J'ai souhaité que nous puissions aider de toutes nos forces le Rugby. J'ai annoncé avant d'être élu que si les grassois me prêtaient leur confiance et le suffrage majoritaire, nous ferions cette tribune et nous sommes fiers d'avoir tenu cet engagement parce que ce qui fait qu'on est crédible en politique c'est lorsque l'on dit quelque chose et qu'on le fait, une fois qu'on nous a fait confiance. Je pense que nos concitoyens sont en attente de cela. Je ne rougirai jamais d'avoir accompagné le rugby. Ce rugby attendait depuis 10, 15, 20 ans que cette couverture puisse se faire. Nous l'avons fait de manière volontariste. Chacun des joueurs de rugby de la ville de Grasse le sait. Chacun des entraîneurs le sait, chacun des partenaires du rugby le sait, parce que nous avons pris le temps de voir les 1 000 personnes qui étaient présentes malgré les plus grandes difficultés que vous venez d'évoquer. Les choses ont été pesées et mesurées. Bien sûr, les tarifs ont été supérieurs à ce que nous avions imaginé initialement mais nous avons veillé à ce que l'ensemble des choses soit respecté. Ce marché a été transmis au contrôle de la légalité, à Monsieur le Préfet, à Monsieur le sous-Préfet et validé dans son fond et dans sa forme pour que nous puissions réaliser ce travail. C'est un travail dont nous sommes fiers, il n'a pas été fait à la va-vite, l'infrastructure que vous avez vue sur place nécessite un certain nombre de questions techniques tant sur les encrages que sur la partie de l'ingénierie métallique. C'est une entreprise de qualité qui a donné une garantie nécessaire à cette infrastructure et à cet ouvrage retenu. Nous avons fait cet ouvrage car il y avait un véritable besoin. Ce n'est pas une couverture uniquement pour le rugby mais pour toute la ville de Grasse et le pays de Grasse tout entier car le stade Perdigon sert aussi à de nombreux athlètes...Je m'adresse à tous les sportifs qui peuvent aujourd'hui bénéficier de cette infrastructure. Nous sommes heureux de l'avoir faite et nous le revendiquerons. Pour ce qui est de l'audit énergétique sur les groupes scolaires, je voudrais vous dire que cela va vous satisfaire. Nous allons lancer un audit énergétique en 2017 cofinancé à 50 % par la caisse des dépôts et consignations. J'ai demandé au Président Eric CIOTTI de bien vouloir nous aider sur un financement de 10 à 20 % par le Département des Alpes-Maritimes. Nous serons amenés dans ce Conseil à délibérer pour m'autoriser à solliciter cette aide financière entre 10 et 20 % auprès du Département pour nous aider à la maîtrise énergétique de nos bâtiments.
Je vous demande de bien vouloir me donner acte que ce rapport concernant la situation en matière de développement durable 2016 de la ville de Grasse a bien été présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire et je vous remercie pour ce débat.

CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 28 février 2017

Délib. : 2017-05

DÉVELOPPEMENT DURABLE
Rapport annuel 2015

Intervention de **Ludovic BROSSY**,
Conseiller municipal - Groupe "Grasse à tous, Ensemble et Autrement"

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les conseillers municipaux.

Ce rapport 2016 est en amélioration comparé à celui de 2015, car un peu plus complet, mais inégal car certaines informations sont intéressantes et d'autres plus anecdotiques. Il est aussi assez surprenant d'y lire que le Kiosque est une source d'information de référence, plutôt que des ressources plus institutionnelles, comme l'Insee, la préfecture, etc....

Il est aussi regrettable d'avoir des cases vides dans la rubrique : « sources de progrès »
Nous sommes bien sûr prêts à être sollicités, le cas échéant, pour définir ces sources de progrès.

A la lecture de ce rapport, nous avons plusieurs remarques.
Elles portent sur le

- PPP Eclairage public,
- les marchés publics,
- les déchets et la pollution,
- la circulation et les transports,
- le bilan social et enfin
- les activités culturelles.

- **le PPP :** première question, comment peut-on mesurer correctement l'impact de ce partenariat sans connaître le coût de la consommation initiale !
On ne connait toujours pas le montant correspondant au 39% d'économie d'énergie. Combien cela représente par rapport aux 20 millions d'euros investis ?
Pour que ce soit rentable, il faut que le total de l'économie d'énergie suite à cet investissement soit supérieur à 20 Millions d'euros, cela veut dire un amortissement sur 20 ans, on commencerait à économiser en 2033, une éternité quand on travaille sur des technologies aussi volatiles que les systèmes d'éclairage LED.
Concrètement, l'économie d'énergie doit être supérieure à 1 million d'euros par an. Par déduction, nous consommerions un total de 2,5 millions d'euros d'électricité rien que pour l'éclairage. Ce chiffre ne semble pas crédible.

D'après le tableau de la page 4, nous voyons que le nombre de points lumineux augmente, puisque nous sommes passés de 7000 à 8324. Mécaniquement la consommation électrique aurait dû baisser, comme c'est le cas en 2015, mais elle repart fortement à la hausse en 2016. Et si la ligne des dépenses correspond au coût de la consommation électrique, nous sommes loin du compte en ce qui concerne la baisse de 40% et en termes de rentabilité de l'opération de mise à jour des installations d'éclairages. A priori, c'est une opération très désavantageuse pour les contribuables

Eclairage public	U	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Point lumineux	Nb	7 000	7 000	8 000	8 100	8 100	8140	8 324
Consommation	MWh	3904	3880	3934	4066	4088	3 549	4 377
Dépenses	K € TTC				428	467	458	586

Marchés Publics :

En ce qui concerne les achats publics, nous sommes étonnés que l'UGAP ne soit pas mentionné dans ce rapport. Cet organisme parapublic est capable de fournir quasiment tous les besoins d'une collectivité, sans se lancer dans des opérations couteuse, risquées et lentes d'appels d'offres. Cela peut être noté comme une piste de progrès pour réduire le coût d'acquisition et gagner en temps d'exécution.

- **les déchets et la pollution** :

Nous avons fait une étude sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Le montant payé par les grassois est trop élevé comparé aux communes équivalentes. D'autant plus que nous remarquons régulièrement que les points de collectes débordent de chaussures, matériels usagers etc.... Peut-être peut-on envisager dans les axes de progression la sensibilisation et la formation, car visiblement les brochures ne suffisent pas

L'écobuage : beaucoup de personnes sont incommodées par les fumées issues du brulage des déchets verts. La loi stipule que le brulage de déchets verts est strictement interdit sauf dans les communes qui ne sont pas équipées d'une déchetterie, ce qui n'est pas le cas de Grasse. Les agents municipaux, comme signalé dans le rapport, ont procédé en 2016 pour la première fois à des verbalisations. Pourtant, beaucoup de personnes continuent la pratique, puisque ces mêmes agents municipaux ont expliqué que l'écobuage est autorisé à certains horaires. C'est faux, pour la raison citée plus haut.

> **L'ensemble du département est également soumis à une pollution particulaire liée au brûlage de déchets verts, pratique interdite (arrêté préfectoral - plaquette déchets verts PPA) mais encore largement utilisée.**

Seuls les déchets végétaux secs peuvent être brulés, dans un tonneau troué afin d'améliorer la combustion et limiter les émissions de fumées. Dans les axes de progrès, et nous pensons que vous serez sensible à la démarche, étant en charge de l'environnement au conseil département, de la mise en place d'amendes dissuasives ainsi que d'équipes dédiées pour la verbalisation lors des périodes d'écobuages

Le service assure une surveillance accrue avec l'aide de la vidéo surveillance pour lutter contre les pollutions olfactives, les dépôts illicites d'objets encombrants et les écobuages en dehors des horaires autorisés afin d'améliorer une qualité de vie.

Interventions	U	2015	2016
Lutte contre les écobuages	Nb	-	131
Lutte contre les dépôts illicites d'objets encombrants	Nb	85	200

Sources Voirie et Service Police Municipale

En ce qui concerne les eaux usées et le SPANC, nous souhaiterions savoir pourquoi les études que nous avons mandatées pour 279 000 euros en 2015, n'ont pas eu de retour.

- **Eaux Usées**

Le SPANC, service municipal, assure le contrôle de conformité des installations d'assainissement autonome. Le service a mandaté 279000 € en 2015 pour divers prestations (source DAF) mais aucune donnée n'est transmise

Des travaux de réhabilitation et d'extension du réseau collectif ont été réalisés par la ville de Grasse sur le budget annexe 2015, mais aucune donnée n'est transmise : 2 118 000 € mandatés (DAF)

Pistes de progrès :
- Mettre en place une transversalité afin d'obtenir une lisibilité des évolutions sur ces postes
- Définir des indicateurs de suivi faciles à remplir et imposer une transmission systématique des données

Bilan social :

Effectif de la ville en hausse, puisqu'il n'y a jamais eu autant d'agents titulaires (743 pour 954) Page 15

A quel service ont été affectées les 77 nouveaux titulaires?

Effectif de la ville								
Indicateurs	Unités	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Effectif de la ville	Nb	925	946	1 055	924	900	884	954
Agents titulaires	Nb	167	171	527	710	702	666	743

D'ailleurs les chiffres ne sont pas corrects. (Page 17) car il y a marqué page 15 de 884 agents, alors que page 17, il y aurait 997 agents. Pourquoi cette différence de 113 agents ? (même erreur et même écart en 2014)

Derniers chiffres comparatifs : 2013 (71 accidents pour 939 agents) - 2014 (76 accidents pour 1013 agents) - 2015 (79 accidents pour 997 agents).

Mais les informations les plus préoccupantes concernent le personnel. Il y a de mauvais chiffres sociaux avec une forte augmentation de l'absentéisme et des ratios d'accidents du travail en hausse page 16

Indicateurs	2014	2015	2016
Taux de gravité d'accident	1.7	1.6	1.8
Taux de fréquence des accidents	42.9	34.9	47.3

Indicateurs	Unités	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Observations
Arrêt travail longue durée	Nb agent				19	18	14	12	Agents en congé de Longue Durée
Absentéisme moyenne / agent	Moyenne j/an/agent	30	28.2	27.05	19.9	20.07	21.95	26,61	Toutes absences confondues pour raisons médicales

Malgré une baisse significative du nombre d'agent en congés longue durée, on note une forte hausse de l'absentéisme depuis 2014, pour rejoindre le niveau de 2012. Que se passe t il ?

Indicateurs	Unités	2016
Agent bénéficiant de la totalité de la prime	Nombre	457
Budget alloué à la prime	€	427 553,72

Si on corrèle la prime d'assiduité et l'absentéisme, nous voyons qu'un tout petit peu moins de la moitié des agents y ont droit. Cela veut dire l'autre moitié est quasiment absente 42 jours, soit plus de 2 mois pleins. Que se passe-t-il encore une fois ? Que se passe t il au niveau du management ?

En chiffres cela se traduit par 20 544 jours d'absentéisme sur 485 agents soit 42 jours en moyenne par agent. Les 12 agents en congés longue durée ont été retirés de ce calcul.

Animations culturelles :

Page 57

Siestes parfumées : malgré un budget en hausse, une forte baisse de fréquentation. Doit on les maintenir ? Sait on pourquoi malgré des moyens en hausse, la fréquentation a baissé ?

Indicateurs	Unités	2014	2015	2016
Fréquentation	Nb	22 479	22 909	16 923
Budget consacré	€	4 500	4 500	8 500

Page 73

Atelier d'animation et d'accès à la connaissance.

Il est extrêmement positif de voir une offre plus importante. L'offre a doublé passant de 45 à 90 ateliers, mais la fréquentation a été divisée par 5...manque de communication? Horaires non adaptés? La aussi a-t-on tiré des enseignements de ce relatif échec ?

Indicateurs	Unités	2014	2015	2016
Ateliers	Nb	43	46	90
Public enfant	Nb	187	158	33
Public adulte	Nb	45	122	57
Part du DD	%	3%	15%	32%

Source : Service des Bibliothèques

Enfin en ce qui concerne l'équipe Phoenix, nous ne disons pas qu'il ne faut rien faire. Permettez-nous d'exprimer des inquiétudes en ce qui concerne le terme de « choc visuel » mentionné dans le document. Et nous pensons bien sûr au "Blockhaus" de la médiathèque, mais surtout au design du projet Martelly qui va défigurer la ville. Nous souhaitons, et de nombreux grassois le souhaite, garder l'identité provençale de Grasse, et d'éviter de nous retrouver avec des ensembles immobiliers au design contestable qui vieilliront mal. Nous vous engageons d'ailleurs à le revoir, et pourquoi ne pas soumettre plusieurs projets à nos concitoyens.

- **Phoenix**

Le projet Phoenix se focalise sur la zone géographique du centre historique. Il vise à créer un électrochoc visuel et comportemental, afin de retrouver une douceur de vivre et un intérêt à venir dans la vieille ville.

- la circulation et les transports:

C'est un sujet corolaire du précédent, car moins les véhicules circulent et plus l'air est pur.
On ne peut pas faire l'impasse sur le plan de circulation de la ville et ses nombreux points névralgiques et l'offre de transport en commun insuffisante, le manque de trottoirs pour permettre l'accès sans danger aux écoles ! L'impact de tout ceci sur la pollution et la qualité de vie !
D'ailleurs quel est le bilan de M. Bicail sur la réorganisation des écoles, pour qui vous aviez voté un salaire de 1200 euros par mois pour travailler spécifiquement sur ce sujet ?

En ce qui concerne les transports, pourquoi les agents, à qui est proposée la prise en charge d'une partie de leur abonnement, ne sont que 4 à avoir répondu par la positive !!

Page 47, on note une forte baisse des abonnements jusqu'en 2014, puis une légère reprise, et surtout il n'y a que 130 abonnés hors scolaires. Il faut peut-être revoir ce service de fond en comble, car il ne semble pas correspondre à une demande. Car s'il s'agit de transporter que des scolaires, on peut envisager d'optimiser les dépenses.
Cela serait intéressant de connaitre le nombre de passagers hors abonnés afin d'évaluer l'efficience d'un tel service dans sa forme actuelle.

GRASSE	U	2010	2011	2012
Abonnés aux transports Sillages (Grasse)	Nb	1728	1767	1698
Scolaires abonnés aux TC Sillages	Nb	1455	1452	1500
Services à la demande (Grasse)	Nb	2347	5284	5980
Fréquentation sites covoiturage	Nb	3010	8626	9646

GRASSE	2013	2014	2015	2016
Abonnés PASS VILLE	1301	1300	1489	129
Abonnés PASS SENIOR				1519
Abonnés Mobiplus	118	125	166	126
Abonnés Sillages à la demande	168	153	147	113

Page 18 / Pool de véhicule : Si l'idée va dans le bon sens d'une bonne gestion, a-t-on besoin de monopoliser un agent de police municipal pour gérer les clés de 16 véhicules. Un formulaire électronique ne suffirait il pas ?

CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 28 février 2017 ***délib.2017-05***

DÉVELOPPEMENT DURABLE
Rapport annuel 2016

Intervention de **Damien VOARINO,**
Conseiller municipal, groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus,

D'une manière générale ce document a été amélioré mais reste cependant carencé en ce qui concerne notamment les sources d'information et les pistes de travail.

Deux exemples pour me faire comprendre :

Quand on parle de rénovation page 8, comment avoir une vision claire sans un audit général des bâtiments ? Le document affiche comme sources Kiosque et Nice Matin !

Page 19 on présente une mesure de prise en charge de 50 % du prix d'un abonnement transport domicile-travail, seulement 4 agents en bénéficient sur prés d'un millier de personnes !
C'est parfaitement ridicule et pourtant aucune piste de progrès n'est envisagée.

C'est ce manque d'éléments fiables en amont et de recherche de solutions en aval qui se retrouve dans de trop nombreux points du rapport et c'est dommageable.

Pour finir vous me permettrez de relever un point qui m'a particulièrement interpellé. Il nous est présenté dans ce document la nouvelle tribune du stade Perdigon, qui était nécessaire ; mais néanmoins pour avoir participé à la commission d'appel d'offre sur ce sujet, c'est vraiment un cas d'école de ce qu'il ne faut pas faire. Les prix ont littéralement explosé passant de 350 000 à 450 000 et finalement 810 000 euros. Il y a eu seulement deux offres : une excessivement chère et l'autre parfaitement ridicule à 1 million et demi d'euros.

Nous aurions pu revoir notre copie, nous aurions pu par exemple faire des lots mais lorsque j'ai émis des réserves il m'a été répondu "non, c'est une promesse de campagne de M. le maire" !

D'accord, mais nous pensons pour notre part que ce n'est pas une raison pour faire les choses à n'importe quel prix.

2017 - 06 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - DEBAT

Monsieur le Maire

Le présent rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2017 a pour objet de présenter les éléments nécessaires au Débat d'Orientation Budgétaire, permettant ainsi

- à l'Assemblée délibérante et, à travers elle, aux administrés d'être informés sur l'évolution de la situation financière de la Collectivité ;
- de débattre des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront retenues dans le cadre du Budget Primitif ;
- à l'ensemble des élus d'avoir la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la Collectivité et éventuellement d'émettre des propositions en vue du prochain budget.

Deux décisions du Conseil Constitutionnel rendues le 29 décembre dernier ont validé pour l'essentiel la loi de finances 2017 et la loi de finances rectificative 2016.
Après analyse, il apparaît que pour la Ville de Grasse les conséquences financières liées à la mise en place des mesures suivantes:

- la contribution au redressement des finances publiques,
- l'écrêtement de la dotation forfaitaire,
- la réforme de la Dotation de Solidarité Urbaine,
- les nouvelles exonérations de taxe d'habitation,
- le financement de l'enveloppe normée,

généreront une perte de produit supplémentaire de plus de 1 million d'euros sur 2017 par rapport à 2016.

Malgré cela, nous proposerons au Conseil Municipal du 28 mars prochain la stabilité des taux communaux d'imposition y compris ceux liés à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, alors que pour cette dernière une possibilité est laissée aux collectivités de la majorer jusqu'à 60%.
L'analyse des éléments chiffrés montre clairement un changement de la situation financière sur 2015, tous les soldes intermédiaires de gestion ayant été largement améliorés malgré la régression nette des dotations de l'Etat. Cette amélioration a été due, notamment, à une réduction très importante de nos dépenses de fonctionnement, une dynamique importante de nos bases fiscales, une politique active de nos cessions d'actifs, une réduction volontariste de nos dépenses d'investissement. La conjonction de tous ces éléments a permis de dégager une épargne suffisante pour le financement de nos dépenses d'équipement sans mobiliser d'emprunt, et ainsi réaliser notre objectif prioritaire de désendettement de la Ville. Ce constat a été partagé par les services de l'Etat lors de notre rencontre annuelle en Sous-Préfecture, où nous avons mis en évidence notre volonté de poursuivre le redressement des comptes de notre commune.

En 2016, les efforts se sont poursuivis avec une politique de réduction drastique des dépenses de gestion et d'optimisation des coûts.

Sur les charges de fonctionnement

Cette optimisation a permis de réaliser des économies sur les postes de fluides, en particulier sur les consommations d'eau, d'électricité et de téléphonie.

Sur les charges de personnel

Malgré les augmentations légales et la revalorisation du point de base en juillet, les charges de personnel sont inférieures à celles de 2015 mais également à celles de 2014.

Sur les subventions aux associations

Le travail effectué en partenariat avec le tissu associatif a donné des résultats probants, avec des économies conséquentes réalisées sur les subventions versées.
Le volume global des dépenses de gestion a pu être ainsi réduit d'environ 750 000 euros par rapport à 2015.
Pour les recettes en revanche, le constat est accablant. Les mesures prises par le gouvernement, dont nous n'avons pas la maîtrise, ont des répercussions de plus en plus importantes sur nos recettes de fonctionnement, en l'occurrence une baisse par rapport à 2015 d'environ 1,5 million d'euros des recettes de gestion courante.

Les postes les plus impactés sont la Dotation Globale de Fonctionnement, les subventions de l'Etat liées à la contractualisation, mais aussi la fiscalité directe avec les conséquences de la mise en place de nouvelles exonérations sur la taxe d'habitation.

L'épargne brute prévisionnelle du compte administratif 2016 sera d'environ 5,6 millions d'euros en 2016 alors qu'au budget primitif elle était prévue à hauteur de 5,2 millions.

Comme nous l'avions prévu, elle est inférieure à celle de 2015, année qui avait été exceptionnelle.

Néanmoins elle est largement supérieure à celles constatées en 2013 (4,8 millions) et 2014 (4,1 millions).

Concernant l'investissement le volume de nos dépenses d'équipement a été réduit de manière volontariste pour s'établir à environ 7,6 millions en 2016, à comparer aux 10,4 millions de 2015, en raison même des constats de structure financière que nous venons de détailler. Notre objectif de désendettement se poursuit, ce qui se traduit d'ailleurs par l'optimisation du financement de nos investissements par nos fonds propres. Dans cet objectif, la Ville a mis en place dès 2014 un plan de valorisation de ses actifs, avec un prévisionnel de réalisation sur 2015 et 2016 de 4,7 millions. Ce plan a été réalisé à plus de 90 % puisque les cessions sur la période correspondante s'élèvent à 4,36 millions dont 1,6 million sur 2016. Le montant de l'emprunt pour financer les investissements s'est vu limiter à 3,7 millions d'euros, à comparer aux 7,6 millions de remboursement en capital sur l'année. Notre encours de dette a donc été réduit.

Structure et gestion de la dette

Les objectifs fixés sur la structure et la gestion de notre dette sont respectés

Les points les plus importants à retenir sont :

- la baisse de notre endettement de plus de 3 millions d'euros sur 2016 ;
- la diminution de nos risques sur les emprunts dits « toxiques ». Ils représentaient 23 millions en 2013, ils sont désormais de 9 millions en 2016 soit une diminution de 60% ; il est également important de noter que, pour les produits structurés, les probabilités de franchissement des barrières sont très faibles ;
- la baisse importante des taux moyens (6,48% en 2013 pour 3,76% en 2016) ;
- la répartition taux fixes / taux variables respectée.

Pour 2017, notre objectif de désendettement se poursuit avec un emprunt plafonné à 5 millions d'euros pour financer l'investissement, alors que le remboursement en capital sera d'environ 8 millions.

L'emprunt prévisionnel a été contracté avec la CDC en 2016, sur la base d'un taux fixe à 0,98% sur 15 ans.

Cadre pluriannuel de fonctionnement 2017 à 2020

En recettes de fonctionnement, les hypothèses principales sont les suivantes :

- évolution modérée des bases fiscales

Sur la période 2017-2020, il a été retenu une hypothèse de progression de 2 % pour les bases des trois taxes, avec un coefficient de revalorisation forfaitaire estimé à 1 %. Cette progression est fondée aussi et surtout sur une prévision de produit supplémentaire, généré par le travail en cours sur nos bases, et notamment sur les locaux vacants. C'est ainsi que depuis 2016, notre cellule opérationnelle contrôle systématiquement les locaux qui apparaissent comme vacants et par conséquent ne génèrent aucune taxe d'habitation ; sur le territoire de la commune, cela concerne plus de 500 locaux qui feront tous l'objet d'une vérification avant le 30 juin 2017, afin d'avoir nos bases de taxe d'habitation mises à jour dès 2017.

- régression importante de nos dotations,

Même si la contribution est diminuée « de moitié » sur 2017, l'effort demandé à la Ville de Grasse pour le redressement des finances publiques a été considérable depuis 2014 et a impacté directement nos niveaux d'épargne, la dotation forfaitaire devrait être encore réduite de 800 000 euros par rapport à 2016.

En effort cumulé, le plan de redressement des finances publiques du gouvernement aura représenté plus de 8,8 millions d'euros pour la Ville entre 2013 et 2017.

Par ailleurs, la Loi de Finances 2017 introduit une réforme de la DSU ; il est donc très probable que la Ville de Grasse devienne inéligible en 2017.

Toutefois 2017 devrait marquer la fin de la tendance baissière sur la globalité des montants en recettes, l'année correspondant à la fin du plan de redressement des finances publiques mis en place par le gouvernement,

En dépenses de fonctionnement

- L'évolution prévisionnelle des charges de personnel est plafonnée à 2% par an après 2017.
- les charges à caractère général

Un effort conséquent de l'ordre de 5 % est demandé aux services en 2017. Dans ce sens, il nous semble cohérent de prévoir une réévaluation de ce poste en 2018 et de le maintenir constant à compter de cette date.

- l'évolution des charges de gestion

Les subventions versées ont subi une forte baisse en 2016 grâce au travail effectué avec le tissu associatif.
Dans notre prospective, les enveloppes sont maintenues constantes, sauf celle du CCAS qui est revalorisée en 2017 d'environ 200 000 euros, puis stabilisée sur la période.

- la contribution au FPIC

La Loi de Finances 2017 a prévu une stabilité de l'enveloppe du Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales.
Malgré cette stabilité, cette contribution est réévaluée en 2017 pour la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, du fait de la nouvelle carte intercommunale, et au détriment des collectivités qui ont le même périmètre d'intervention que celui de 2016. En tenant compte de ces éléments, nous anticipons une augmentation de 34 % en 2017.

- les charges financières : notre objectif de désendettement se reflète sur leur tendance baissière.

En résumé, sur la période 2017 à 2020, les dépenses de fonctionnement seront globalement maîtrisées. La Ville réalisera des efforts constants sur les postes importants tels que les charges de personnel avec une évolution limitée à 2 % par an, et les dépenses à caractère général qui resteront relativement stables.
En revanche les mouvements observés sur la section de fonctionnement impliquent une relative dégradation des épargnes venant grever l'autofinancement disponible, ce qui avait été anticipé dans nos différentes prospectives. Néanmoins les niveaux sont revus à la hausse dans nos estimations par rapport au débat d'orientation 2016.
Pour inverser la tendance, notre projet pour les années futures est la poursuite dans nos objectifs de performance de gestion afin de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages grassois.
Le travail sur les bases, effectué par la cellule fiscale mise en place à la direction financière, en lien étroit avec les services fiscaux, laisse augurer de meilleurs résultats sur le dynamisme de nos recettes liées aux impositions directes, comme dans d'autres domaines où nous poursuivons également l'optimisation de nos ressources.
Par ailleurs, la Ville a mis en place depuis 2014 un programme de valorisation de ses actifs qui sera consacré en partie à l'amélioration de ses ratios.
Enfin, afin d'améliorer nos indicateurs financiers, nous pouvons également envisager d'être encore plus restrictifs sur l'évolution des dépenses et notamment sur celles du personnel, sans par ailleurs présager d'une quelconque mesure du gouvernement qui viendrait biaiser cette perspective.

Evolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel

L'année 2017 s'organisera autour d'une poursuite de la refonte de l'organisation des services dont les effets se sont fait sentir dès 2016. Les efforts seront poursuivis en matière de développement de l'annualisation du temps de travail après avoir modifié les rythmes et modèles hebdomadaires de travail sur 5 jours. Malgré toutes ces démarches qui ont porté leurs fruits en 2016, l'évolution de la masse salariale est estimée à 2.9 % en 2017. Cette progression prend en charge les évolutions mécaniques que sont les augmentations des taux de cotisation, la prise en compte de l'accroissement de la valeur du point d'indice, l'impact des mesures de reclassement statutaire et indiciaire ou encore le glissement vieillesse et technicité (GVT). Pour rationaliser et limiter les effets induits par ces mesures gouvernementales, la ville va poursuivre ses efforts : en limitant notamment les recrutements et remplacements d'agents partant à la retraite (18 départs sont planifiés pour 2017 et seul le remplacement du tiers est prévu au budget) , en s'inscrivant dans une politique de gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) autour de la redéfinition de projets de services, qui se déclineront en projets individuels de formation, qui eux-mêmes induiront une redéfinition des fiches de postes et de fonctions. En résumé, la gestion dynamique de la masse salariale est un exercice complexe qui intègre le résultat de mesures décidées par la collectivité mais aussi, les nombreuses et lourdes conséquences de celles édictées au niveau du gouvernement. Pour autant, la ville annonce des objectifs volontaristes, notamment en ce qui concerne l'optimisation de ses méthodes de travail.

Cadre pluriannuel dépenses d'investissement 2017-2020

Ce cadre budgétaire pluriannuel privilégie les objectifs développés en 2016 dans notre réponse à l'audit de la CRC:

- poursuite du désendettement avec pour objectif 75 millions d'euros net du fonds de soutien en fin de période, ce qui correspond à un recours à l'emprunt pour financer les investissements limité et un rythme de remboursement élevé ;
- réduction volontariste de nos dépenses d'investissement.

L'année 2016 a été marquée par l'arrivée d'un nouveau Directeur Général des Services Techniques et la mise en place d'une nouvelle méthode de travail sur la programmation de nos investissements. Cette nouvelle

programmation se traduit dans le Plan Pluriannuel d'investissement qui reprend la totalité des dépenses d'équipement prévisionnelles sur la période examinée avec une vraie lisibilité sur l'ensemble des besoins de la Ville et dont les principales orientations vous ont été exposées à la fin de ce rapport. Son phasage qui vous est proposé à titre indicatif, sera amené à évoluer en fonction de l'avancée opérationnelle des travaux, certains crédits de paiement seront donc réaffectés en conséquence, tout en respectant les enveloppes globales. Les volumes sont optimisés. Ils représentent 42,3 millions d'euros sur la période et respecte notre objectif volontariste de réduction de nos dépenses, les opérations étant hiérarchisées en fonction de leur priorité. Les investissements ainsi privilégiés sont ceux qui permettront la restauration de notre patrimoine qui souffre depuis de nombreuses années d'un défaut d'entretien.

Cadre pluriannuel recettes d'investissement 2017-2020

Pour le financement de l'investissement, le volume des cessions foncières respecte le plan de cessions d'actifs présenté dès 2015, le montant des cessions à réaliser sur la période 2017 à 2020 étant de 13 millions d'euros.
Pour les subventions liées aux opérations d'investissement, nous avons mis en place une cellule de veille au niveau de la Direction Générale des Services Techniques et du contrôle de gestion pour la recherche de financements extérieurs. Cette cellule a déjà obtenu des résultats et laisse augurer de belles perspectives de financement notamment sur les opérations de restauration du patrimoine. L'apport de nouvelles subventions va nous permettre ainsi d'augmenter le volume de nos dépenses dans les domaines concernés sans dégrader la situation financière de la Ville. La taxe d'aménagement est anticipée à un niveau équivalent à celui perçu les années précédentes. Globalement, nous sommes restés dans le même raisonnement que celui qui nous a permis d'établir notre prospective en fonctionnement, et en l'occurrence la prudence dans l'estimation de nos recettes et l'optimisation de nos dépenses. Par ailleurs l'emprunt est plafonné à 5 millions d'euros annuel, il correspond à notre objectif prioritaire de désendettement.

Je remercie chaque groupe et chacun d'entre vous pour sa contribution à la tenue de ce débat, pour le travail qui a été fait en séance et dans les commissions. Nous sommes heureux de proposer ce débat dans la transparence. Nous vous proposons un débat d'orientation budgétaire sincère et qui permet ces réflexions en vue de la présentation de ce budget. Si nous avions dû compenser les baisses de la DGF qui ont lieu en évolution cumulée pour chacun des taux entre 2014 et 2017, nous aurions entre 10 et 12 % d'augmentation fiscale qu'il aurait fallu abattre sur les ménages grassois qui sont déjà écrasés par la fiscalité. Nous avons préféré proposer cette approche de non augmentation de la fiscalité et réduire le train de vie de la municipalité, trouver une harmonisation des choses. Je voudrais rappeler que je n'ai pas voulu céder aux tentations qui ont été proposées de dire qu'il faut augmenter jusqu'à 60 % les impositions sur les résidences secondaires. Nous sommes fiers de vous présenter ce travail, nous sommes fiers de ne pas augmenter la pression fiscale et je pense que cela répond aux attentes de nos concitoyens. Je vous remercie.

Madame Magali CONESA

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Je vous remercie pour votre analyse qui rejoint ce que je viens de présenter. C'est une analyse factuelle des choses. Merci pour le travail que vous fournissez et la manière dont vous vous plongez dans la lecture de la situation financière de notre ville dont, comme vous l'avez souligné, une des plus grandes difficultés est le volume de la dette et la vieillesse de ces emprunts qui posent des difficultés au quotidien.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Autant je voulais remercier Madame CONESA pour la qualité de sa déclaration, autant je ne pourrai pas faire la même chose dans votre intervention. Aujourd'hui vous plaidez tout et son contraire. Vous décrivez la situation difficile de la ville de Grasse et vous attirez l'attention à juste titre sur un endettement important. Vous évoquez les marges de manœuvres qui sont des plus faibles. Vous alertez sur la diminution du personnel, sur la diminution des budgets de fonctionnement pour les services et dans le même temps vous évoquez un patrimoine dégradé. Du haut de mes deux ans de mandature, je ne peux pas prendre tous les reproches concernant les volets, la façade Nord, la façade Sud, la cathédrale et sa toiture. On ne peut pas reprocher à la ville d'être dans une situation aussi fragile et en même temps que nous devrions tout faire. Il faut avoir de la cohérence dans vos déclarations. Vous l'avez vu, nous nous activons pour rénover notre patrimoine. Nous travaillons sur la restauration de nos églises, de notre patrimoine communal. Certains représentants de votre groupe étaient présents lorsque nous avons inauguré l'église du Plan de Grasse, la chapelle Saint-Joseph. Cela faisait trente ans que cette chapelle était fermée. Nous l'avons restaurée et nous l'avons ré-ouverte. Nous avons lancé une réflexion et une réfection de l'église de Saint-Mathieu et beaucoup d'habitants de Saint-Mathieu nous remercient de cela. Dans quelques semaines vous verrez un échafaudage monté devant la façade de Saint-Mathieu là où depuis trente ans la chapelle n'avait pas connu de travaux de toiture, d'étanchéité, de façade, d'éclairage. Nous avons voulu également restaurer la chapelle Saint-Antoine et vous avez vu apparaître sur ce clocher, sur ce lieu important et symbolique pour le quartier, une restauration que nous sommes fiers de pouvoir engager. Vous ne l'avez pas fait lorsque vous étiez dans la municipalité de 1977 à 1983. Nous sommes en train de la restaurer. Nous avons souhaité englober en plus du projet initial la façade Est. Nous avons lancé avec Nicole NUTINI, Annie DUVAL, Muriel CHABERT la réfection de nos fontaines. Ce plan de réfection des fontaines nous l'avons souhaité dans une volonté communale. Ce patrimoine nous importe. Vous évoquez la façade Nord de l'hôtel de ville avec cette arche qui est maintenue et soutenue par des étais métalliques et que j'ai faite habiller par une belle photographie parce que les gens ne peuvent plus accéder à ce petit jardinet avec ses orangers. Nous travaillons sur un projet pour installer d'abord le centre d'interprétation du patrimoine dans la ville de Grasse. Un élément essentiel pour la labellisation ville d'Art et d'Histoire avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le ministère de la culture. Nous travaillons sur des travaux de restauration pour cette façade Nord qui devront être entrepris. Nous avons consulté à la fois les entreprises et les Architectes des Bâtiments de France. La façade délabrée de l'hôtel de ville a besoin de travaux sur les volets, sur la rénovation de la façade mais nous n'avons pas les moyens. Je ne pourrai pas même dire quelque chose que je ne ferai pas et surtout pas sur cet exercice 2017. Je le regrette tout autant que vous. Vous évoquez votre saisine sur le transfert de la route départementale entre Mouans-Sartoux et le Petit Paris mais vous omettez d'évoquer ma réponse que vous avez lue sur cette route ou tout comme vous, je trouve anormal que le département des Alpes-Maritimes nous ait transféré la totalité de cet axe routier sans même en financer la restauration. Je partage votre sentiment et pour moi il est inconcevable d'accepter une rétrocession départementale sans contrepartie. J'en veux pour preuve l'acceptation du réseau d'éclairage public départemental entre Châteauneuf et le boulevard Thiers. Le service de l'éclairage départemental a souhaité transférer l'ensemble de l'éclairage départemental sur la route de Magagnosc dans l'escarcelle communale. J'ai imposé au Président du département des Alpes-Maritimes que pour la rétrocession soit active il nous restaure, rénove l'éclairage public refait à neuf. Vous l'avez vu parce que le long de la route départementale, les habitants de Magagnosc, de l'avenue Auguste Renoir, de l'avenue Thiers demain verront que le Conseil Général paiera la totalité de cet éclairage avant de le donner à la ville de Grasse. Tout comme vous, je souhaite inscrire dans le plan pluriannuel d'investissement la rénovation de cette route départementale qui aujourd'hui est communale et je le déplore. Cela représente 3,5 millions d'euros qui sont en jeux entre le rond-point des 4 chemins et le giratoire du petit Paris pour refaire la totalité des pluviales, la totalité de la bande de roulement et la totalité des trottoirs. Vous aviez raison quand vous évoquiez que cela allait coûter cher d'accepter et de ne pas avoir de compensation financière mais vous ne pouvez pas me reprocher la totalité des choses. Vous ne pouvez pas dire que la ville est très endettée et en même temps prôner un niveau d'investissement qui doit être plus important pour faire marcher les entreprises locales ou dynamiser l'économie. On ne peut pas tout promettre, tout dire. Je préfère annoncer un volume de fonctionnement réduit et que nous allons juguler le fonctionnement de la municipalité, que nous allons réduire notre masse salariale, je préfère dire que nous allons baisser le fonctionnement de nos services de 5 %, que nous allons baisser le niveau d'investissement et ne pas augmenter la fiscalité. Je préfère être cohérent avec ce débat d'orientation budgétaire. Il est facile de dire que nous validons l'infrastructure du R.O.G mais que nous ne voulons pas qu'elle coûte ce

prix-là. Si elle a coûté ce prix c'est qu'il y a eu un appel d'offres infructueux et que le prix qui était initialement prévu n'était pas en cohérence.

Monsieur Paul EUZIERE

C'est ce que j'ai dit.

Monsieur le Maire

C'est ce que vous avez dit mais vous dénoncez le fait que ce soit trop cher. On ne peut pas prendre l'entrée, le dessert et pas le plat principal. On ne peut pas dire on ne vote pas le budget et dans le même temps revendiquer d'avoir été d'accord de faire l'activité ou la couverture du stade Perdigon. J'ai la volonté d'être cohérent avec ce que l'on propose et oui, nous sommes dans une situation difficile où le patrimoine est en souffrance. Vous ne pouvez pas me reprocher tant d'activités communales alors qu'il y a deux ans et demi que nous sommes en train de travailler avec beaucoup d'envie de sortir la ville des difficultés. Je m'y attache tous les jours pour trouver des solutions dans un contexte que vous avez dépeint sur le plan national et local, qui n'est pas facile.

Monsieur Paul EUZIERE

Je ne sais pas si on est dans un débat budgétaire sérieux ou si on est dans une discussion polémique. Que vous me disiez que je plaide tout et son contraire, c'est évidemment ne pas avoir écouté la moindre parole de ce que j'ai dit ni avoir compris ce que j'ai dit. Je suis cohérent et nous sommes cohérents avec tous nos choix depuis le début. Bien évidemment l'argent on ne peut pas l'employer deux fois. On ne peut pas mettre 208 000 € dans l'opération des hangars dont on ne sait toujours pas ce qu'elle est et ce qu'elle va être et son calendrier. On ne peut pas mobiliser 2 000 000 € et 4 000 000 € à l'arrivée pour la médiathèque et avoir ensuite l'argent disponible pour la cathédrale et la façade de la Mairie. Il faut faire des choix et nous disons qu'il faut faire des choix. Les choix qui sont faits ne sont pas les nôtres et c'est pour cela que nous ne votons pas le budget. Nous ne votons pas le budget car nous sommes en désaccord avec la Médiathèque, avec la ZAC Martelly, avec les Hangars, avec un certain nombre d'aménagements et de projets qui coûtent et coûteront et qui sont inadaptés et ruineux et pire, captent toutes les réserves de la ville qu'on ne peut pas mettre après ailleurs et qui ne nous permettent plus d'entretenir notre patrimoine. Vous avez fait allusion à la cathédrale, au mandat 1977-1983, figurez-vous que j'étais jeune et que je m'en souviens malheureusement pour vous. La seule municipalité qui a fait quelque chose de coûteux, et je nous souhaite de faire la même chose d'ici la fin du mandat mais je suis sûr que ce ne sera pas fait, c'est la municipalité VASSALLO qui a fait refaire entièrement les orgues à crémone. Vous savez dans quel état sont les orgues de la cathédrale. Je vous invite à aller les voir et éventuellement à prévoir un budget parce que ça aussi c'est notre patrimoine. Je ferme la parenthèse. C'était le petit moment polémique.

Monsieur le Maire

Pourquoi vous dites « malheureusement pour vous », moi je suis très content si on a refait les orgues.

Monsieur Paul EUZIERE

Vous citiez comme un contre-exemple la période 1977-1983, je vous dis simplement qu'on a pris soin du patrimoine.

Monsieur le Maire

Je ne voulais pas vous agresser Monsieur EUZIERE.

Monsieur Paul EUZIERE

Je ne me sens pas agressé, vous me dites que je suis incohérent alors que je suis très cohérent. Vous avez des formules toutes faites et qui ne reposent sur rien. Je vous dis que lorsqu'on mobilise l'argent d'un côté et n'importe quel ménage le sait, on ne peut pas le mobiliser de l'autre, c'est une évidence pour tout le monde ici, y compris pour vous dans votre vie privée sinon vous seriez mis sous tutelle et interdit bancaire. Il se trouve que les collectivités en France baignent dans l'irresponsabilité la plus totale. On peut prévoir n'importe quoi et on n'a pas de compte à rendre ensuite. C'est ça la réalité. On se lance dans des projets dont on ne connait pas le coût. Excusez-moi de me passionner. J'ai dit dans mon intervention par exemple « on ne sait pas le coût de fonctionnement de la médiathèque ». A aucun moment dans ce Conseil Municipal et depuis novembre 2008, lorsqu'a été évoqué la construction de la médiathèque, n'a été évoqué le coût de fonctionnement. Et jusqu'à aujourd'hui on ne connait pas le coût.

Monsieur le Maire

Vous me reprochez toujours des choses antérieures à ma prise de fonction.

Monsieur Paul EUZIERE

Je vous reproche des projets qu'il fallait arrêter. C'est parce qu'on continue ces projets qu'on se trouve dans la situation où l'on est pour la cathédrale dans son ensemble et pour la façade de l'hôtel de ville.

Monsieur le Maire

Sous l'ancienne municipalité le toit de la cathédrale a été refait pour 600 000 €.

Monsieur Paul EUZIERE

On ne peut pas mettre en parallèle la réfection de la cathédrale, bâtiment historique de première grandeur avec une chapelle de quartier. Ça n'a pas la même importance.

Monsieur le Maire

Est-ce que je vous ai dit que cela a la même importance. Est-ce que je vous ai dit que vous mettiez la cathédrale à côté de la route de Cannes, pour refaire la route entre les 4 chemins....

Monsieur Paul EUZIERE

Est-ce que je vous ai interrompu une seule fois ?

Monsieur le Maire

Terminez et je vais vous répondre.

Monsieur Paul EUZIERE

Je dis que vous avez pris un chemin de traverse. Lorsque j'évoque les besoins financiers lourds pour la cathédrale vous me répondez chapelle. Non, discutons de la cathédrale. Je vous donne de tout ce que vous voulez sur les chapelles qui n'ont pas du tout la même importance patrimoniale que la cathédrale. Ce que je dis sur la rue de la Pouost c'est quelque chose de tout simple. Avec 208 000 € des hangars on la refait combien de fois la rue de la Pouost ? Ce sont des propositions sensées et qui peuvent être financées et c'est une contribution constructive au débat et pas du tout polémique. Je n'ai pas reçu la réponse que vous m'avez faite sur la réfection de la route de Cannes.

Monsieur le Maire

Vous me faites confiance si je vous dis que je vous ai écrit.

Monsieur Paul EUZIERE

Je sais que le courrier met du temps à Grasse.

Monsieur le Maire

Ne critiquez pas les facteurs.

Monsieur Paul EUZIERE

Je critique la dégradation du service public.

Monsieur le Maire

J'apprécie vos débats qui sont contributifs pour faire des propositions et je vous l'ai toujours dit. A chaque fois que vous m'écrivez je vous réponds. C'est vrai ou pas ?

Monsieur Paul EUZIERE

Comme j'attends certaines réponses, je vous dirais oui lorsque je les aurai reçues.

Monsieur le Maire

Je vous ai donné acte et raison lorsque vous vous opposiez au transfert du département vers la commune sans une réfection préalable et j'ai utilisé le terme capitulation dans cette correspondance que je vous ai adressée. Je ne souhaite pas polémiquer mais à quel moment ai-je comparé la cathédrale à une chapelle ? Je vous ai dit que nous menions des actions de restauration de notre patrimoine et je vous ai cité la liste des rénovations de notre patrimoine. Je n'ai fait aucune comparaison. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Je reviens vers vous sur la question de la Médiathèque, vous évoquez ces 2 000 000 €. Vous avez précisé que ces sommes vont être remboursées pour une très grande partie. Nous avons fait une avance. Est-ce que ces sommes-là vont être restituées par les assurances ? Oui, en tout cas c'est ce que l'on attend. Vous avez raison de dire qu'on a mobilisé cet argent temporairement mais pour aller jusqu'au bout des choses ce n'est pas de l'argent qui va incomber au budget communal, mais qui va retomber dans l'escarcelle communale.

Monsieur Paul EUZIERE

Juste sur ce point, le document d'orientation budgétaire présente ces 2 000 000 € comme un investissement de la ville. Je l'ai souligné en commission. L'avance d'une somme ce n'est pas un investissement.

Monsieur le Maire

Ce sont des travaux qui ne seront pas portés par la collectivité pour la plus grande partie.

Monsieur Paul EUZIERE

Alors ce n'est pas de l'investissement.

Monsieur le Maire

Je vais revenir sur la question de la Médiathèque car elle est essentielle. Depuis le début vous dénoncez cette infrastructure. J'ai été dans une démarche de ne pas reprendre un projet pour reprendre un projet. Nous nous sommes dit avec l'équipe municipale que, depuis 1945, cette partie de la ville de Grasse a été laissée à l'abandon total sur l'immobilier, avec une dégradation des immeubles. Dans cette démarche il y a la possibilité de dire qu'on occulte cette situation ou de dire que pouvons-nous faire pour inverser un certain nombre de choses dans cette partie de la ville. Ce n'est pas le plus populaire mais il faut bien qu'un jour cette partie de la ville on puisse la restaurer. La médiathèque est un très mauvais mot. C'est un lieu qui doit être un lieu de vie culturel, de partage et qui va permettre à tous les hameaux de la ville de Grasse, des écoles de retisser des liens et que 4 600 enfants reprennent le chemin de ce centre historique. C'est notre rôle de faire fréquenter notre centre historique par notre jeune génération pour que lorsque les enfants de 5 ou 6 ans vont avec leur maîtresse, ils puissent avoir des souvenirs. Contrairement à ce que vous évoquez votre point de vue m'intéresse. J'ai toujours eu avec vous un débat libre, ouvert, constructif et évolutif avec votre regard sur les choses. Je pense que c'est une bonne chose de trouver un lieu qui va générer du flux. Nous voulons que ces étudiants, que nous voulons dans ce centre historique, puissent fréquenter un lieu d'instruction et de rassemblement. Nous aurons un mot à trouver pour la dénomination de ce lieu. Merci pour votre contribution.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

A travers ce débat d'orientation budgétaire, on sent bien que vous n'avez pas la maîtrise totale de la situation et on comprend bien le pourquoi. L'état des finances de la ville est tellement dégradé que cela vous contraint et empêche la ville de Grasse d'aller de l'avant et empêche la municipalité dont vous êtes à la tête de faire des choix prioritaires dans le développement de cette ville. Faites attention de ne pas faire de l'esbroufe auprès des grassois en multipliant ici et là les chantiers très visibles. C'est vrai que l'avenue Thiers, tout le monde se félicitera qu'elle soit rénovée, le jardin des plantes également mais tout cela est-ce que ce n'est pas de la poudre aux yeux ? Les priorités telles que les a décrites Monsieur EUZIERE semblent évidentes. Je me disais toujours depuis 27ans que je travaille dans le centre-ville de Grasse, comment peut-on être Maire de cette ville et rentrer tous les jours dans cette rue de la Pouost sans avoir l'idée que cela choque et qu'on ait l'envie de la rénover. C'est un exemple excellent car c'est le chemin emprunté par tous les Maires de Grasse. Les priorités sont sans doute différentes pour Martelly. Martelly c'est une énorme esbroufe. Je souhaite que cela marche, je vous l'ai dit mais nous craignons que cela ne marche pas pour diverses raisons. Peut-être que ce n'est pas le bon timing, ce projet était peut-être bon il y a 15 ans avant qu'il y ait Axe 85 par exemple. Nous pouvons souligner dans ce budget qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôts. Je vous félicite pour la troisième année consécutive, je vous félicite Monsieur le Maire, pour maintenir le taux d'imposition même si notre taux d'imposition est plus élevé que la moyenne. Néanmoins c'est un effort louable. En revanche il ne faut pas être dupe et ce budget tel que vous nous le présentez est très travaillé par des professionnels de la comptabilité publique. Lorsque l'on nous dit « baisse du coût de la masse salariale » chacun sait lire à travers ces lignes qu'une partie de la masse salariale a été transférée sur la Communauté d'Agglomération. Il faut ouvrir les yeux et c'est pour ces raisons que la défiance est telle envers les hommes politiques. On vit une époque d'enfumage des citoyens. On masque la réalité par des grandes phrases, des grands propos, des grands projets. On oublie de dire qu'un budget se gère de manière très précise. On ne peut dépenser que ce que l'on a en recette. Or les villes depuis des décennies se sont laissé aller aux dépenses toujours plus importantes et soutenues par l'Etat au travers des dotations. D'ailleurs aujourd'hui toutes les communes pleurent les dotations de l'Etat qui sont de plus en plus restreintes. Si les communes se plaignent c'est qu'elles avaient pris l'habitude de vivre sur un rythme qui n'était peut-être pas le bon et sachant qu'au final elles seraient aidées par l'Etat sous forme de subvention. Aujourd'hui ce n'est plus le cas et il faut recadrer tout cela. Notre groupe pense depuis le début qu'il y a des économies à faire sur les subventions aux associations. La couverture du stade Perdigon, nous avions tous été interrogés pendant la campagne, si vous êtes élus la ferez-vous, oui on la fera. Est-ce que le Rugby Club joue mieux depuis qu'il y a le toit ? Je n'en suis pas certain. Mais ce dont je suis certain c'est que cela satisfait des centaines de grassois électeurs. De temps en temps il faut savoir dire « non » y compris pour les gens qui votent pour eux-mêmes. Je crois que vous et votre équipe n'êtes plus tout à fait maîtres de la situation. Donc vous subissez et vous bouclez ce budget avec des moyens qui masquent en partie la réalité. La réalité sera d'autant plus dure lorsqu'elle surgira dans quelques années.

Monsieur le Maire

Il n'y a pas d'esbroufe dans notre débat d'orientation budgétaire. D'un côté on me reproche de ne pas faire assez de travaux et d'un autre côté on me dit que je fais des travaux d'esbroufe pour le boulevard Thiers ou le jardin des plantes. Oui, nous avons voulu faire les travaux du boulevard Thiers. Ce sont des travaux qui ne sont pas simples, ce n'est pas facile d'abattre un arbre planté il y a 50 ans. Aujourd'hui ces pins sont dans un milieu urbain inapproprié, j'ai pris cette décision car là encore c'était un engagement que nous avions pris tous ensemble. Les habitants du boulevard Thiers étaient en attente depuis 20 ans de la requalification de cette entrée de ville. Nous sommes fiers de mener ce travail et ce n'est pas parce que c'est visible mais parce que la chaussée était défoncée avec des racines qui venaient sur la route. Sur les trottoirs les gens tombaient et on pense qu'en venant de Nice on mérite d'entrer dans la ville avec une avenue élargie, avec un belvédère et une promenade nécessaires. Nous travaillons aussi sur la requalification du jardin des plantes pour que des familles puissent évoluer dans de bonnes conditions. Ce jardin sera requalifié avec un miroir d'eau, avec un gardien qui ouvrira et fermera le soir, avec, si le Conseil Municipal le permet, un vendeur de glaces à l'italienne qui aura une concession pour pouvoir vendre des glaces et avec des jeux d'enfants en cœur de ville. Nous requalifions le boulevard Victor Hugo et nous enterrons les câbles qui sont en façade depuis les années 1960. Même si ce n'est pas porteur politiquement d'avoir des feux en alternance, on doit pouvoir traduire ces orientations et ces projets dans le côté opérationnel. Lorsque nous avons fait Roquevignon ce n'était pas pour faire un coup de pub mais pour donner un espace de 7 hectares aux grassois qui, avant cela, allaient à l'étang de FontMerle ou à la Valmasque, le week-end. Nous avons investi 160 000 € avec le département pour pouvoir avoir cet espace grassois. Ce budget est bouclé dans la difficulté, avec une rigueur forte dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement et sur 2016, il n'y a eu aucun transfert de masse salariale vers la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse. Je vous invite à le vérifier.

Monsieur Pascal PELLEGRINO

C'est un gros effort de maintenir le taux d'imposition. C'est le premier axe fort malgré toutes les contraintes. Nous pouvons féliciter tous les employés municipaux pour leur active contribution à cet effort et malgré les contraintes, ils sont dans la même dynamique que nous. Nous rejoignons Paul EUZIERE et Jean-Marc DEGIOANNI lorsqu'ils disent comme nous que la rue de la Pouost est à refaire. Nous vous remercions d'aller dans le même sens que nous et peut-être le mois prochain, pour le budget, vous allez le voter avec nous. Sur l'année 2016, nous avons aussi réussi à avoir 3 ralentisseurs sur le boulevard Fragonard grâce au fait que notre Maire est Conseiller Départemental et qu'il fait remonter les informations. Il arrive à se battre pour que ces points-là soient financés par le Département et non par la ville. Les requêtes que nous faisons aujourd'hui sont pertinentes et le Département les suit. J'en veux pour preuve le ralentisseur que l'on a fait au collège Carnot et qui a été financé à 100 % par le Conseil Départemental. La cathédrale est un joyau de la ville mais les chapelles sont tout aussi importantes et je pense que tous les citoyens que nous recevons sont friands de voir dans les quartiers leur patrimoine mis en valeur. Dans le DOB il est aussi prévu la réfection du jardin Bellaud de la bellaudière, sa mise en sécurité et la mise en avant de cette valeur ajoutée. Le boulevard Thiers représente aujourd'hui un budget de 500 000 € et le Département intervient aussi malgré que ce ne soit pas de leur compétence. Le jardin des plantes c'est bien mais dans le DOB il est prévu aussi la traversée de la villa Fragonard jusqu'au Jardin des plantes. C'est un beau projet pour mettre en avant le plan de réfection des jardins et des fontaines.

Monsieur Philippe BONELLI

Je souhaite apporter une précision à Monsieur EUZIERE. Lorsque vous dites que les derniers à être intervenus à la cathédrale c'est nous, sur la réfection de l'orgue. Rappelez-vous que la municipalité précédente a refait en totalité la toiture pour environ 800 000 €.

Monsieur Paul EUZIERE

Nous parlions de la période 1977-1983.

Monsieur Philippe BONELLI

Il me semble bien avoir entendu dire que les derniers qui ont travaillé à la cathédrale c'est nous. Je souhaite également préciser à Monsieur DEGIOANNI que le transfert des employés municipaux se compense par la diminution des attributions de compensations. Il faut arrêter de dire que l'on fait des tours de passe-passe. Nous les transférons peut-être mais c'est à zéro pour zéro. Nous n'avons pas de mauvaises intentions.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Nous sommes heureux d'apprendre que la Médiathèque n'est pas une Médiathèque mais un centre pour scolaires. Un centre à 15 000 000 € pour nos enfants c'est un peu coûteux. Nous ne savons pas à quoi va servir cette infrastructure qui est aussi hasardeuse qu'inutile. La deuxième chose, à titre de précision, c'est que la main visible est une citation d'Adam SMITH qui est économiste écossais qui disait que c'est la somme des intérêts particuliers qui créé l'intérêt général et c'est une formule que bien souvent nos politiques devraient se rappeler pour éviter certaines règlementations. Enfin, je rejoins l'analyse de Paul EUZIERE et de Magali CONESA, vous ne pouvez pas mettre en commune mesure l'effort de restauration d'une chapelle de quartier aussi louable soit-il que l'effort qu'il reste à faire pour restaurer la cathédrale de Grasse qui est le phare de notre vieille ville. Ensuite sur le constat de notre débat d'orientation budgétaire, nous partageons tous le même constat, désendettement absolument nécessaire, constitution d'une épargne inexistante, nécessité de l'entretien du patrimoine de la ville qui est dans un état lamentable. Ce que prouve ce débat c'est que nous divergeons sur les remèdes à apporter. Lorsque je me rapporte à votre document, qui est très bien fait, page 43, sur le plan d'investissement pluriannuel il y a des doutes que nous souhaiterions émettre. L'acquisition du VVF, 1 700 000 € sur les 7 prochaines années. Puis le débat sur la Médiathèque, je ne parlerai pas des coûts de fonctionnement éventuel puisque vous vous êtes mis comme objectif de faire baisser les coûts de fonctionnement de la ville. Cet objectif me semble en contradiction avec la construction de la Médiathèque, ne serait-ce que pour les coûts futurs de fonctionnement de celle-ci. C'est un débat que nous avons tenu ici. Sur les 15 000 000 € qui vont être dépensés pour cet ovni en centre-ville ma question est très précise, simple et pas polémique : Combien sont financés par la ville, le Département, l'Etat et la Région ? Vous savez je connais un homme politique Bernard LAPORTE qui a eu le courage de retirer le grand projet concernant le grand stade. C'est un exemple qui montre qu'en politique on peut reculer. On a le droit, une fois élu et lorsqu'on arrive au pouvoir, de reculer sur les projets qui ne sont pas souhaitables. Je ne comprends pas comment un homme intelligent comme vous, une fois élu,a pu continuer ce projet qui de toute évidence est un projet absurde et nuisible pour la ville. Merci à Paul EUZIERE pour le moment de vérité que tu nous as donné lors du débat.

Monsieur le Maire

Bernard LAPORTE avait annoncé dans sa campagne avant d'être élu qu'il retirerait ce projet c'est ce qui fait toute la différence.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Durant votre intervention vous avez parlé longuement du désendettement de la ville et vous avez expliqué que la priorité de votre politique et de votre action c'était le désendettement. Désendetter la ville c'est une intention louable, c'est très bien et on ne peut qu'être d'accord avec cet objectif. Le problème c'est que les faits sont en contradiction avec les discours. Lorsqu'on lit le document page 17 sur lequel s'appuie ce débat d'orientation budgétaire on constate qu'entre 2015 et 2016 la dette a baissé de 4 000 000 €, puisqu'elle était de 92 000 000 € en 2015 et qu'elle est passée 88 000 000 € au 31 décembre 2016. Le problème c'est que si la dette a bien baissé de 4 000 000 € entre 2015 et 2016, il faut rappeler que lorsque vous avez pris la ville en 2014, la dette était de 84 000 000 €. Durant la première année de votre mandat celle-ci est passée de 84 000 000 € à 92 000 000 €. Dès que vous avez eu la ville la dette a fait un bon, la première année, de 8 000 000 €. Ce sont les chiffres que l'on peut consulter page 17. Ce qui veut dire, si on est honnête, que depuis que vous êtes élu la dette a augmenté de 4 000 000 €. Ça c'est votre bilan de la dette à mi-mandat. Page 42 vous nous indiquez ce que sera l'avenir, ce que vous souhaitez pour la ville de Grasse pour les trois prochaines années. Nous pouvons lire que la dette sera ramenée à 75 000 000 €. Ça veut dire générer une baisse de 13 000 000 €. Le problème c'est que

pour parvenir à ce chiffre vous annoncez 13 000 000 € de cession foncière. Pour faire baisser la dette de 13 000 000 € vous vendez 13 000 000 € de notre patrimoine. Passer de 84 000 000 € à 75 000 000 € il y a une réduction de 9 000 000 € mais en réalité les 4 000 000 € de dette accumulés durant la première partie du mandat ne seront pas absorbés. En 2020, à la fin de votre mandat 4 000 000 € de dette que vous avez occasionnés seront toujours là et s'il y a une baisse de 13 000 000 € c'est parce qu'on aura vendu 13 000 000 € de patrimoine. C'est pour expliquer le décalage entre votre discours et les chiffres. C'est, comme disait Monsieur DEGIOANNI, un tour de passe-passe. C'est une baisse artificielle. En ce qui concerne le focus et actions 2017 dans la partie politique et renouvellement urbain vous parlez de la Médiathèque en expliquant que c'est un équipement culturel extrêmement essentiel parce qu'il viendra en remplacement de la bibliothèque existante qui était ancienne, peu fonctionnelle, trop exiguë, mal desservie et dépourvue de places de stationnement. C'est exactement la même situation dans laquelle se retrouveront la Médiathèque et tous les commerces du projet de Martelly et le cinéma lorsque ce projet aura vu le jour. J'entends des « oh » lorsque je parle de stationnement, ce sujet vous gêne. Lors du dernier Conseil Municipal quand je vous ai posé la question sur le nombre de places vous avez refusé de répondre et vous avez expliqué que vous m'écririez. C'est un petit peu comme Monsieur EUZIERE, vous deviez m'écrire mais vous ne l'avez pas fait. Lorsqu'on vous interroge sur le déficit de stationnement lié à la Médiathèque, à Martelly vous ne répondez pas au Conseil Municipal, vous coupez le micro et vous expliquez que vous allez m'écrire et vous n'écrivez rien. Vous refusez de répondre aux questions essentielles parce que sans stationnement le projet Martelly n'a aucune chance d'être un succès. Vous êtes arrivé au dernier Conseil Municipal triomphant en disant que vous aviez réussi à obtenir grâce à vos grands talents de négociateur un parking de 200 places supplémentaires et que Bouygues avait accepté ces 200 places. Cela paraissait bien sur le papier, bien qu'insuffisant par rapport à la carence créée par Martelly. En réalité on a appris par la suite que les 200 places supplémentaires ne sont pas 200 places financées par Bouygues mais par les grassois. Je ne vois pas quel exploit il y a, lorsque l'on sort le chéquier des grassois, à obtenir de Bouygues qu'il construise 200 places. Lorsque l'on paye il n'y a rien d'extraordinaire. En revanche ce qui est extraordinaire c'est qu'on va payer 200 places de notre poche alors que Bouygues ne construit pas les places règlementaires nécessaires au bon fonctionnement du projet qu'il veut construire. Nous nous trouvons face à une aberration et encore une fois « j'ai réussi à obtenir 200 places » sauf que du moment où on les paye cela n'a rien d'un exploit. Ensuite on a eu que vous avez imposé à Monsieur CIOTTI concernant l'éclairage public, je ne pense pas que vous soyez en mesure d'imposer quoi que ce soit à Monsieur CIOTTI. Vous nous expliquez qu'on n'a pas les moyens de refaire la façade de l'hôtel de ville, c'est extraordinaire, la ville de Grasse, plus de 50 000 habitants n'a pas les moyens de refaire la façade de l'hôtel de ville, chacun appréciera. Monsieur PELLEGRINO lui aussi nous explique que vous êtes des héros, que vous maintenez le taux et que vous n'augmentez pas les impôts. Monsieur PELLEGRINO si vous écoutez Monsieur VIAUD, il a dit que la pression fiscale est insoutenable pour les grassois. Comment aurait-on pu augmenter encore les impôts quand de l'aveu même du Maire la pression fiscale est insoutenable pour les grassois ? La réalité c'est que lorsque l'on ne peut pas faire face aux dépenses essentielles, basiques comme refaire la façade de l'hôtel de ville, c'est qu'on a dépensé l'argent dans des actions accessoires. Lorsque l'on dépense des millions d'euros pour créer une Médiathèque dont personne ne veut. Vous revenez même sur le nom car vous savez que personne n'en veut. Cela ne va pas changer la nature de la chose. Il ne faut pas se plaindre que les impôts soient élevés. Je terminerai page 38, lorsqu'on lit la composition du cabinet du Maire, 27 agents : le secrétariat et les conseillers techniques 14 personnes, le protocole 4, la communication 7. On a l'impression qu'on fait plus communiquer qu'agir. Moins on agit plus vous avez besoin de communiquer. Il n'est pas étonnant de constater ce chiffre aberrant de 7 personnes pour gérer la communication, 14 pour gérer le secrétariat et 4 pour le protocole.

Monsieur le Maire

Après un long tissu d'âneries, vous vous retournerez vers Monsieur EUZIERE pour lui demander si je n'ai pas répondu à sa lettre puisqu'il l'a dans les mains.

Monsieur Paul EUZIERE

Je ne pouvais pas l'avoir reçue car elle est datée d'aujourd'hui et remise ce jour en séance.

Monsieur le Maire

Elle est datée du 27 et nous sommes le 28.

Monsieur Paul EUZIERE

Exact, car j'en ai plusieurs de vous. Ce sont les autres qui sont du 28.

Monsieur Stéphane CASSARINI

En ce qui me concerne vous ne m'avez pas répondu.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

J'ai employé le terme tour de passe-passe, Monsieur BONELLI, mais je n'ai jamais indiqué que c'était dans une mauvaise intention.

Monsieur Mahamadou SIRIBIE

Je souhaite faire une observation générale par rapport au DOB. Le législateur, nous ne sommes pas les décideurs nationaux, a posé le principe par lequel le DOB permet de donner les orientations budgétaires et aussi de réfléchir sur les engagements pluriannuels. Ce que je constate c'est que le DOB occulte parfois les éléments extérieurs. Madame CONESA évoquait à juste titre un élément important que sont les traités européens qui impactent aussi les finances des collectivités locales. Souvent ce sont des éléments que nous ne prenons pas en compte. Le législateur a posé que lorsque nous discutons de façon grassoise, sans prendre en compte les éléments extérieurs, nous avons une problématique de l'évaluation des valeurs locatives qui servent de calcul aux impôts directs. La Loi rectificative du 28 décembre 2010 avait engagé une réflexion sur la révision des valeurs locatives qui malheureusement a abouti et qui est applicable au 1er janvier 2017. Son applicabilité relève d'une difficulté extrême. Nous ne sommes pas des législateurs qui vont modifier le principe qui a été posé pour le débat d'orientation budgétaire. Il faut avoir la capacité de ne pas déconnecter le débat par rapport à ce qui est fait nationalement. Je ne vais pas jusqu'à préconiser la sortie de l'union européenne mais il ne faut pas perdre de vue cet aspect extérieur. Je veux nuancer les propos de Monsieur DEGIOANNI. Nous maîtrisons la situation et à ce propos j'en profite pour féliciter le travail professionnel du document qui nous a été remis. Les impôts n'augmenteront pas donc nous maîtrisons la situation. La taxe sur les résidences secondaires est à 20 %. L'état nous autorise à aller jusqu'à 60 % mais nous restons à 20 %. Nous pouvons embellir la façade de l'hôtel de ville et des choix politiques sont faits et nous les assumons.

Monsieur Ludovic BROSSY

Pour répondre à Monsieur SIRIBIE, je suis de la génération ERASMUS, la génération Europe et il faut arrêter de mettre l'Europe au centre de tous les problèmes des Français. Pourquoi l'Europe est-elle en train de nous contraindre ? C'est que depuis des années nous avons voté pour des gens qui nous ont promis monts et merveilles et qui ont dépensé l'argent sans compter et aujourd'hui on est obligé de compter pour avoir une monnaie européenne qui nous permette de ne pas payer notre gasoil à 1,5 € le litre ou nos produits électroniques à 30 ou 40 % plus chers. Nous avons besoin de l'Europe. Qu'on ait des gens plus pertinents et qu'ils n'y aillent pas que pour toucher leurs indemnités et après on pourra éventuellement décrier l'Europe. Je ne souhaite pas faire de politique sur mes futurs soutiens à la Présidentielle, pourtant c'est un point essentiel.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Monsieur BROSSY en marche pour l'Europe.

Monsieur Mahamadou SIRIBIE

Je constate qu'il y a un candidat à la Présidentielle qui demande à ce que 80 % des contribuables soient exonérés de la taxe d'habitation. Cela va représenter un coût de 10 milliards qui va impacter les collectivités territoriales.

Monsieur le Maire

Nous nous sommes éloignés de notre débat d'orientation budgétaire, revenons à celui-ci.

Madame Murièle CHABERT

Je souhaite revenir sur l'intervention qui dit que Martelly dégrade la ville de Grasse. Même si sous la municipalité de Monsieur VASSALLO les orgues ont été refaites, c'est aussi sous Monsieur VASSALLO qu'on a vu se développer les plus gros ensembles H.L.M à Grasse, ce qui a dégradé fortement le paysage Grassois.

Monsieur Paul EUZIERE

Chronologiquement c'est faux. Je suis désolé mais la Blaquière a été construite sous Hervé de FONTMICHEL. La Blaquière a été programmée par Monsieur LIONS et réalisée sous Monsieur de FONTMICHEL, 1er mandat en 1974. Il faut réviser l'histoire de Grasse avant de la citer.

Madame Murièle CHABERT

Paul, je te réponds pour la cathédrale car nous avons siégé ensemble à la commission d'appel d'offres sur la toiture de la cathédrale. Tu sais que ça n'a pas été très simple notamment pour les tuiles tegulae sur lesquelles nous nous sommes arrêtés de nombreuses heures et par rapport aussi à l'Architecte des Bâtiments de France qui nous contraint énormément sur les projets de ces bâtiments en centre-ville, qui sont protégés et classés. Le jardin des plantes n'est pas une priorité mais une très belle opportunité. Il n'a pas été rénové depuis des décennies. Nous avons l'opportunité d'un projet européen, ce jardin est en rénovation pour un total de 203 000 € et le fonds européen s'élève à 85 % soit 172 618 € et donc pour la ville un budget de 30 462 €. C'est un budget mais surtout une très belle opportunité. C'est la même chose pour le boulevard Thiers. Cela fait plus de 20 ans que les riverains attendent sa réfection. Ce ne sont pas des projets négligeables sur lesquels je souhaitais revenir car cela me semblait important de le rappeler.

Monsieur LAPORTE

Je veux revenir sur l'expression subir ou maîtriser. Je conclus que l'on subit les choses parce qu'elles nous sont imposées. Par contre on les maîtrise car on fait des choix. Je suis très content de l'intervention de Madame CONESA qui a rappelé que cette année les investissements se sont faits sans recours à l'emprunt. Pour diminuer la dette il faut faire de moins en moins de recours à l'emprunt. Bravo pour ces investissements sans recours à l'emprunt.

Monsieur le Maire

Merci Murièle, vous qui portez ces projets d'esthétismes urbains et d'espaces verts. Je constate que nous avons procédé à ce débat. Chacun a pu s'exprimer librement, ce débat a été riche, nourri et je vous demande de prendre acte que le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu. Merci.

CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 28 février 2017 ***Délib. : 2017-06***

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Intervention de **Magali CONESA**,
Conseillère municipale - Groupe "Grasse à tous, Ensemble et Autrement"

Préalable au vote du budget primitif, le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre d'informer sur la situation financière de la collectivité et de discuter des orientations et des perspectives budgétaires.

Nous sommes dans un contexte d'endettement très élevé et donc de fragilité financière.

D'après le document, les mesures prises pour le redressement des finances de la ville s'illustrent par les points suivants :

- Une diminution des dépenses de fonctionnement
- Une diminution des investissements financés
- Une baisse de l'encours de dette

Le fonctionnement

Entre 2013 et 2015, les **recettes de fonctionnement** ont augmenté de 3,25 %, elles atteignent 70,29 M€ en 2015.

En 2016, sous l'action conjuguée des baisses de Dotation forfaitaire et des subventions de l'Etat, cette tendance s'inverse, les recettes de fonctionnement diminuent pour atteindre 64,75 M€, soit 14% de baisse.

Notons que ces diminutions de dotations de l'Etat affectent toutes les communes et qu'elles s'inscrivent dans le cadre de la politique d'austérité imposée par l'Union Européenne depuis les Traités de Maastricht et de Lisbonne.

Dès 2017, une légère progression des recettes de fonctionnement est prévue malgré une baisse de la dotation forfaitaire, de la DSU et l'augmentation du FPIC, puisque, en parallèle, une augmentation progressive des recettes fiscales est constatée jusqu'en 2020.

En 2015, les recettes fiscales représentent 57 % des recettes globales de fonctionnement, elles diminuent en 2016, pour atteindre 30,67 M€, soit 53 % des recettes globales de fonctionnement.

Ainsi, les recettes fiscales représentent la moitié des ressources de fonctionnement.

Cette situation se poursuivra jusqu'en 2020.

Depuis 2009, la commune a figé ses taux d'imposition qui sont déjà très élevés.

Aussi, les contributions directes locales ne progressent que par l'effet de la variation forfaitaire et physique des bases.

L'analyse de la fiscalité de la commune montre qu'elle bénéficie de bases supérieures d'environ 8% à la moyenne par habitant des collectivités de même strate.

D'autre part, comme le souligne la Chambre Régionale des Comptes dans son dernier rapport, **l'imposition moyenne par habitant hors abattements y est supérieure de 20 % à 47 % à celle de la plupart des autres communes de l'Agglomération**.

On ne peut augmenter les impôts locaux. Vous ne le faites pas. Mais vous avez augmenté plusieurs taxes– par exemple la location des salles municipales- et vous les étendez comme le montre actuellement l'extension des places de stationnement payantes dans tout le Grand Centre et au-delà.

S'agissant des **dépenses de fonctionnement**, on constate entre 2014 et 2015 une baisse de 4,41 %.

En 2015, les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 60,54 M€, en 2016, elles sont de 55,79 M€.

Cette diminution des dépenses de fonctionnement est le résultat de mesures prises sur les charges à caractère général, par exemple sur l'eau, l'électricité, le téléphone..., c'est aussi le maintien des charges de personnel.

Relevons la baisse moyenne des subventions versées aux associations qui est de -9% en 2016, mais qui de notre avis n'est pas positive pour la vie associative dont le rôle majeur et de maintenir et de renforcer le lien social.

La mutualisation des équipes, un contrôle de gestion accru et une constance des dépenses de personnel ne parviendront cependant pas à juguler **une hausse progressive des dépenses de fonctionnement qui d'ici 2020 sera de 5%.**

Si les économies réalisées en 2015 sur les postes de dépenses de fonctionnement ont permis la restauration de l'épargne brute, **les marges de manœuvre pour maîtriser davantage ces dépenses apparaissent très limitées**.

Ajouté à ceci, la baisse des dotations de l'Etat et l'on mesure toute la complexité pour dégager à terme une Epargne brute dans les prochaines années.

L'Epargne brute qui était de 7,04 M€ en 2015.

Elle est de 5,58 M€ en 2016, donc **en net recul**.

Cette baisse se poursuit jusqu'en 2020 où il est prévu qu'elle ne soit plus que de **4,63 M€**, soit **une baisse de 17% par rapport à 2016**.

Ces prévisions augurent de difficultés importantes pour le financement des investissements à venir.

L'investissement

Entre 2013 et 2015, les **recettes d'investissement** sont en baisse de 19,70 %, entre 2014 et 2015, la baisse est de 28,92%, puisqu'il n'y a eu aucun recours à l'emprunt pour financer les

dépenses d'équipement.

Après avoir été en hausse, les **dépenses d'investissement** se sont réduites en 2015, dans un contexte de réduction des finances obligatoires.

En 2015, les recettes d'investissement représentent 17,12 M€ et les dépenses d'investissement 24,12 M€.

Pour financer ses dépenses d'équipement, la collectivité n'a pas eu recours à l'emprunt en 2015 et 2016.

C'est le financement sur fonds propres et la cession d'actifs pour 4,7 M€ en 2015 et 2016 qui ont ainsi permis à la Ville de financer ses investissements.

La Chambre Régionale des Comptes souligne, à juste titre, que la cession d'actifs peut être une mesure ponctuelle, mais qu'elle ne peut constituer une ressource pérenne. En effet, « céder des actifs », c'est vendre le patrimoine des Grassois et l'appauvrir.

Mais ces cessions qui sont la vente des « bijoux de famille » ne peuvent se répéter indéfiniment et s'opérer n'importe comment.

A cet égard, nous rappelons **notre total désaccord avec l'opération de « rachat » du VVF Belambra, un « rachat » qui consiste à racheter ce qui nous appartient** pour des projets sur lesquels le conseil municipal n'a pas eu la moindre information.

Quoi qu'il en soit, la dégradation de l'Epargne brute ne permettra pas dans les prochaines années le financement conséquent en fonds propre d'une partie des investissements.

Ainsi, de 2017 à 2020, la collectivité prévoit de financer ses investissements par **le recours à l'emprunt pour 20 M€** sur 4 ans et par « la cession d'actifs » pour 13 M€.

A ce titre, le Rapport de la Chambre Régionale des Comptes estime que le montant de ces hypothétiques cessions d'actifs est largement surévalué.

<u>La dette</u>

Entre 2013 et 2015, l'encours de dette est passé de 81 M€ à 89,43 M€.

En 2015, la renégociation d'un emprunt structuré a donné lieu au remboursement d'une indemnité anticipé de 16,4 M€.

C'est la constatation d'une créance pour 12,4 M€ du Fonds de soutien qui, je le rappelle, sera versée sous forme d'annuités pendant 14 ans, mais aussi le non recours à l'emprunt avec un financement en fonds propre des investissements qui a eu pour conséquence le maintien de l'encours de dette entre 2014 et 2015.

En 2016, la réduction des dépenses de fonctionnement et le recours à l'autofinancement pour les investissements ont permis une baisse de l'encours de dette qui atteint 86,12 M€, **un niveau d'endettement cependant encore très élevé pour la Ville de Grasse.**

Pour compléter l'analyse de la situation financière, il convient d'observer les montants des intérêts de la dette comparés aux annuités en capital de la dette.

Les intérêts de la dette ont diminué entre 2014 et 2016, de 4,15 M € à 3,04 M€, soit une diminution de **1,11 million €,**
Cette tendance se confirme en 2017.

Cependant, parallèlement, **le remboursement en capital de la dette a augmenté**, de 6,01 M€ en 2014 à 7,63 M€ en 2016 : soit une augmentation **de 1,62 million €**
Cette progression se poursuit en 2017.

Ainsi, quand les intérêts de la dette diminue entre 2014 et 2016 de 1,11 M€, le remboursement en capital de dette augmente de 1,62 M€.

Le service de la dette a donc augmenté de 510 000 €.

Ce qui devrait inviter à moins de triomphalisme sur les bienfaits de la renégociation des emprunts puisqu'au final le service de la dette augmente de plus d'un demi million d'€ !

L'ensemble de ces résultats est donc à considérer avec prudence.

L'autofinancement est fragile.

L'endettement est lourd,

La ville de Grasse conserve un taux d'endettement nettement supérieur au taux des villes de même strate et largement au-delà de la ligne rouge fixée par la Cour des Comptes.

En 2016, **la dette par habitant se situe en moyenne à 1 335 €** par habitant, **à Grasse elle est de 1 656 €.**

En conclusion, cette situation doit nous inciter au plan de l'investissement à revoir le lancement de certains projets à l'utilité incertaine et aux coûts faramineux

CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 28 janvier 2017 ***délib.2017-06***

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Intervention de **Paul Euzière**
Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

Magali Conesa ayant excellemment analysé, au nom de notre groupe, la situation et les perspectives au plan budgétaire, mon intervention portera sur la partie Investissements.

Tout d'abord, le constat.

Le volume des dépenses d'équipements a été fortement réduit.

Les choix municipaux l'ont fait tomber à **7 625 000 € en 2016** alors qu'il était de **10 444 000 € en 2015**.

Très fort recul de l'investissement, donc : plus de 25%

Qui dit **recul de l'investissement**, dit aussi **recul de l'activité économique**, **recul des chantiers** pour les entreprises et, in fine, **recul de l'emploi**.

Je rappelle que, dans notre pays, 72% des investissements publics sont réalisés par les collectivités territoriales.

Donc, toute réduction et là il s'agit d'une très forte diminution de l'investissement affecte directement la vie économique, les entreprises et les salariés.

Ce recul de l'investissement se traduit évidemment aussi par un **recul de l'entretien de notre patrimoine** qui se dégrade.

Le Rapport de la Chambre Régionale des Comptes mentionne explicitement sa vétusté.

Le non-entretien ou l'entretien insuffisant entraînent ensuite des dépenses beaucoup plus importantes que celles qu'induit un entretien régulier du patrimoine communal.

Ne pas entretenir, c'est dévaloriser ce patrimoine et, pour ce qui concerne les "cessions d'actifs" s'exposer à des ventes au rabais ou impossibles.

Le document du D.O.B. mentionne au titre des **opérations d'investissements terminées au 31 décembre 2016**, notamment:

- **la couverture du stade Perdigon** dont nous ne contestons pas l'utilité (nous l'avons votée), mais son coût : **810 000 €** qui a explosé par rapport à ce qui avait été annoncé au départ.

- les travaux de **l'Hôtel de police municipale**: **343 000 €**.

Là encore, non seulement, on assiste à un dérapage dans le temps - vous aviez annoncé son achèvement initialement pour 2015- et aussi un dérapage dans les coûts. Ce que nous avions annoncé.

- Que dire du coût de **la "démolition des Hangars"** au quartier de la Gare SNCF ?

208 000 €, sans que l'on sache précisément ce qui sera construit, ni le calendrier.

Il est indiqué au titre des **opérations en cours**:

"les travaux de mise en sécurité et confortement en vue de la médiathèque" pour près de **2 millions €** (1,940)
On appréciera la formule *" travaux de mise en sécurité et confortement en vue de la médiathèque".*
"En vue de.."

Il s'agit là encore d'une dépense -même si c'est une avance qui sera plus ou moins remboursée par les assurances- totalement imputable à un projet dont nous avons dit et redisons l'emplacement et le caractère inadaptés.
2 millions € mobilisés pour un projet toujours plus coûteux dont personne, aujourd'hui, n'est capable d'annoncer le coût de fonctionnement !

Que sont comparativement les 20 000 € affectés à la rénovation du Jardin des Plantes (dont l'essentiel sera pris en charge par les fonds européens) ?

Plutôt que de poursuivre les projets ruineux et hors saison de M. Leleux, nous pensons que les urgences sont ailleurs.

Il faut partir des besoins des Grassois et les entendre.

Ce que nous proposons, c'est par exemple:

- **la réfection de l'avenue Maréchal De Lattre de Tassigny et du boulevard G. Pompidou** (la route de Cannes entre les Quatre Chemins et le rond-point des Chasseurs Alpins, sous le Lycée Amiral de Grasse) dont la chaussée et les trottoirs sont dans un état lamentable, alors que cette voie est empruntée quotidiennement par des dizaines de milliers d'automobilistes et que c'est l'entrée Sud de notre ville.

Nous vous avons écrit à ce sujet en proposant que cette réfection soit **réalisée sur deux ans: 2017 et 2018**.

- les travaux de **la Cathédrale** -dont le montant s'élevait en 2012 à 4 millions € étalés sur 10 ans, que M. Leleux avait fait voter par le conseil municipal, sans y adjoindre le moindre calendrier.
La Cathédrale qui recèle trois tableaux de Rubens, un de Fragonard et un de Bréa est un monument essentiel de notre patrimoine architectural et culturel. C'est le lieu le plus visité -bien plus que le Musée International de la Parfumerie- par les touristes.
La loi de 1905 fait obligation aux communes d'entretenir les lieux de culte, a fortiori lorsqu'il s'agit de bâtiments historiques aussi importants au plan architectural et patrimonial.
Ces travaux sont urgents.

- **la façade de l'Hôtel de Ville** -côté Place du Petit Puy- est dans un état absolument lamentable: volets enlevés, décroutages non rebouchés, vitreries disparates et bricolées alors que c'est un **bâtiment historique**.
Cela sur la place du Monument aux Morts, de la Cathédrale où se déroulent chaque jour des cérémonies.

Quelle image de Grasse donne-t-on aux touristes et visiteurs ?
Quelle fierté pour leur ville voulez-vous que les Grassois ressentent, quand on constate un tel laisser-aller dans l'entretien des bâtiments communaux, à commencer par la Mairie elle-même ?

Je viens d'évoquer la façade Sud de la Mairie, passons à la partie Nord.
Le Jardin Bellaud de la Bellaudière dont l'accès se situe dans la Cour d'honneur de la Mairie et qui surplombe la fontaine de la Place de l'Evêché est inaccessible, fermé et laissé à l'abandon depuis plus de 10 ans !
Là encore, il s'agit du cœur de la Ville.

La rue de la Pouost, autre "entrée" du cœur historique est pleine de trous dus aux rapiéçages successifs.
Depuis 30 ans, elle n'a plus été refaite entièrement.
Pourtant, il ne s'agit que de quelques dizaines de mètres à regoudronner et à embellir !

J'évoque ici quelques **urgences** qui devraient figurer dès cette année dans les investissements et qui n'y sont pas.

Il y en a bien d'autres particulièrement dans l'entretien de tous les bâtiments communaux et des écoles.

C'est cela, avec les équipements publics nécessaires à une ville qui compte plus de 50 000 habitants, qu'il faut réaliser et programmer.

2017 - 07 **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU FOULON**
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE

Monsieur le Maire

Je vous rappelle que le syndicat intercommunal des eaux du Foulon a été créé le 1er janvier 2017. Celui-ci fonctionne avec les moyens et ressources des communes qui le composent. Dans l'attente, durant sa première année d'existence, de l'analyse des besoins en personnel pour le fonctionnement du syndicat et pour permettre son démarrage dans de bonnes conditions, la Ville de Grasse principalement et la commune de Valbonne mettent à disposition du personnel et des moyens. En outre, les services techniques détiennent une connaissance particulière sur le canal du Foulon.
Il est proposé de mettre à disposition des agents de la Ville. Pour cela, une convention de mise à disposition doit être conclue entre l'établissement public de coopération intercommunale et chaque commune intéressée après consultation des comités techniques compétents. Cette convention prévoit notamment les conditions de remboursement par le syndicat des frais de fonctionnement du service. Dans le cadre de cette mise à disposition les agents sont placés pour l'exercice de leur fonction sous l'autorité fonctionnelle du Présent du Syndicat intercommunal mais continuent à être rémunérés par la Ville.
Le comité technique a émis un avis favorable.
Je vous propose d'approuver la convention de mise à disposition de service vers le syndicat intercommunal des eaux du Foulon,

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017 - 08 **CINEMA STUDIO**
MODIFICATION TARIFICATION NOUVEAUX DROITS D'ENCAISSEMENT

Monsieur le Maire

Il est important de développer de nouveaux publics au cinéma Studio. La demande des organisateurs associatifs cinéphiles de créer un tarif unique « PASS Cinéphile » pour 3 projections consécutives dans la même journée permettrait d'attirer un autre public. A l'occasion de la promotion d'un film, lors de débat avec le réalisateur ou un acteur, il est demandé d'offrir des places de cinéma pour la Presse, le réalisateur, l'acteur. De
Plus il existe une demande de plus en plus croissante de groupes d'enfants encadrés (10 enfants et plus) de moins de 16 ans, centres de loisirs, arbre de Noël, etc... qui souhaitent avoir un tarif préférentiel pour organiser cette sortie au Cinéma Studio. Considérant que de nombreuses associations de parents d'élèves sollicitent la Ville afin d'obtenir des lots de billets de cinéma gratuits lors des kermesses et autres tombolas et que ces dons permettent une publicité pour le Cinéma Studio. La commission vivre ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 15 février 2017, Je vous demande de bien vouloir adopter les nouveaux droits d'encaissement du cinéma studio.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017 - 09 BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU RESEAU BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES ET MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet de modifier le règlement intérieur du réseau Bibliothèque & Médiathèques et de modifier la régie de recettes, notamment pour s'adapter aux nouveaux services proposés par la Bibliothèque. Le service Bibliothèque & Médiathèques propose de nouveaux services afin de s'adapter avec réactivité à la demande comme le prêt électronique de livres, la lecture en ligne de revues, le prêt de liseuses à domicile ou sur place, le prêt de tablettes tactiles pour la consultation sur place de presse en ligne, la possibilité de ranger ses affaires dans des consignes à la Villa Saint-Hilaire. Pour encadrer ces nouveaux services, il y a lieu de modifier le règlement intérieur et la régie de recettes du service afin de les mettre en adéquation avec ces nouveaux services. Quelques modifications mineures ont été apportées au règlement intérieur pour s'adapter aux nouvelles pratiques, notamment la Tourist Card.
Je vous demande de bien vouloir approuver le règlement intérieur ainsi que la modification de la régie de recettes.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017 - 10 BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
ACCEPTATION DE PRESENTATION DE LA CANDIDATURE DU RESEAU BIBLIOTHEQUE & MEDIATHEQUES DE LA COMMUNE DE GRASSE AU LABEL « VILLE EN POESIE »

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet d'accepter de présenter la candidature du réseau Bibliothèque & Médiathèques de la commune de Grasse au label « Ville en poésie ».

Je vous demande de bien vouloir approuver la candidature de la commune de Grasse au label « Ville en poésie ».

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017 - 11 BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
ACCEPTATION D'UN PARRAINAGE

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet d'accepter un parrainage de l'Agence Century 21 à Grasse, représentée par sa gérante Mme Graziella FONTANA. Century 21 a proposé, dans le cadre d'un parrainage, d'acquérir 1 000 cabas pour un montant de 1 980,00 € TTC comportant les logos de l'agence, de la commune de Grasse et de la Villa Saint-Hilaire afin que le service Bibliothèque & Médiathèques de Grasse puisse les distribuer en même temps qu'il prête des documents aux lecteurs. Ce parrainage permettra de véhiculer dans la commune l'image de la commune de Grasse, de la Villa Saint-Hilaire et de Century 21. C'est un service que la Bibliothèque n'offrait pas à ses lecteurs. Un seul cabas par lecteur sera distribué.
Je vous demande de bien vouloir approuver les termes du parrainage entre la franchise Century 21 Grasse et la commune de Grasse.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017 - 12 BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
RECUEIL DE POESIE OFFERT A CHAQUE MARIAGE GRASSOIS

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet de statuer sur l'offre qui sera faite à chaque mariage grassois d'un recueil de poésie afin que la Ville de Grasse puisse répondre au Label « Ville en Poésie » pour développer et valoriser la Poésie sur son territoire. La poésie a une place prépondérante dans l'offre documentaire du service des Bibliothèques. Il apparait opportun, à la veille de l'ouverture d'une nouvelle médiathèque en centre-ville, d'obtenir le label « Ville en poésie ». Dans le cadre de cette candidature, un des critères est celui d'offrir à chaque mariage dans la commune un livre de poésie. La Ville peut offrir à chaque couple s'unissant dans la commune un recueil de poèmes. Le recueil offert sera d'un montant maximum de 12 euros et sera offert aux quelques 200 mariages officiés chaque année.
Je vous demande de bien vouloir approuver l'offre d'un recueil de poésie à chaque couple à l'occasion de chaque mariage.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017 - 13 MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE
VILLA-MUSEE JEAN-HONORE FRAGONARD
DEMANDE D'AUTORISATION D'EDITION, DE MISE EN VENTE ET DE DONS D'UNE BROCHURE

Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa prochaine exposition temporaire, la Villa Musée Jean-Honoré Fragonard souhaite éditer 300 brochures consacrées à Evariste Fragonard.

- 150 de ces brochures seront destinées à la vente à la régie du musée au prix unitaire de 9 € TTC.
- 150 exemplaires seront destinés à la promotion du musée et aux échanges avec les autres musées.

Je vous demande de bien vouloir autoriser l'édition et la vente de cette brochure qui sera intégrée dans le stock de la régie de recettes communes du Musée d'Art et d'Histoire de Provence et de la Villa Fragonard, ainsi que la mise en don d'une partie de ces brochures comme présenté ci-dessus.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je cède la présidence de notre séance à Monsieur Philippe WESTRELIN, Adjoint aux finances.

2017 - 14 RENOUVELLEMENT URBAIN
OPERATIONS FACADES SUR PLACE AUX AIRES ET RUE JEAN OSSOLA
SUBVENTIONS MUNICIPALES

Monsieur Philippe WESTRELIN

Après une première phase concernant l'opération façade et devantures commerciales place aux Aire et rue Jean Ossola, je souhaite aujourd'hui muscler le dispositif de subventions votées par délibération le 9 décembre 2014 pour accélérer le rythme de ces travaux. Je vous propose donc de nouvelles règles de financement pour les travaux de façades et la mission de maître d'œuvre en augmentant le pourcentage de subventions de 5% à 40%, sans modification du budget global initialement voté en 2014. Ainsi une quinzaine de façades pourraient en bénéficier jusqu'à épuisement de l'enveloppe. Concernant les devantures commerciales, le pourcentage de 50% d'aides sur les travaux reste inchangé, par contre il est proposé de diminuer le plafond de la subvention de 5.000 € HT à 3.000 € HT, ce qui devrait permettre à une vingtaine de commerces d'en bénéficier. La SPL Pays de Grasse Développement, qui accompagne les copropriétés en centre ancien, m'a informé dernièrement de la tenue de l'assemblée générale de l'immeuble 8 rue Jean Ossola qui pourrait être la première copropriété à bénéficier de ce nouveau dispositif. Ainsi, insuffler un nouvel élan à cette opération permettra de contribuer à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants et l'accueil des visiteurs, dans la continuité de l'ensemble des opérations sur l'ensemble du centre historique, classé secteur sauvegardé.
Sur la base d'une étude menée par la SPL Pays de Grasse Développement, dans la continuité de l'étude initiale, l'octroi des subventions municipales est défini comme suit :

- Travaux de ravalement de façades :
  - 40% du montant des travaux HT plafonné selon l'état de dégradation de la façade :
    - 135 €/m² pour simple badigeon,
    - 204 €/m² pour un décroûtage partiel
    - 265 €/m² pour un décroûtage total ;
  - 40% de la mission de maîtrise d'œuvre, plafonnée à 9% du montant des travaux HT.

La copropriété devant obligatoirement s'attacher les services d'un maître d'œuvre pour une mission complète afin de garantir le suivi et la qualité des travaux.

- Travaux de devantures commerciales :
  - 50 % du montant des travaux HT, plafonné à 3.000 € HT

La commission équipement et aménagement du cadre de vie ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 14 février 2017. Je vous demande de bien vouloir approuver les modalités de versement des subventions dans les conditions ci-avant rapportées sur les secteurs prioritaires de la Place aux Aires et de la rue Jean Ossola et dire que ces sommes seront inscrites au budget primitif de la Ville.

Je redonne la présidence à Monsieur le Maire.

Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL

Nous voterons pour cette délibération car elle va dans le bon sens mais je vous refais la même remarque que je vous avais déjà faite il y a un an, pourquoi ne pas élargir le périmètre du centre historique et pourquoi le limiter à la place aux Aires et à la rue Jean Ossola.

Monsieur Philippe WESTRELIN

A chaque jour suffit sa peine.

Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL

Vous savez bien, non vous ne savez pas car vous n'êtes pas souvent en centre-ville.

Monsieur Philippe WESTRELIN

J'y suis plus souvent que vous.

Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL

Toutes les façades de la vieille ville sont abimées et il conviendrait d'accorder cette subvention aux commerces et à tous les habitants d'un périmètre élargi plutôt que finalement là où elles sont quasiment le mieux entretenues c'est-à-dire la rue Jean Ossola et la place aux Aires.

Monsieur le Maire

Merci, je pense que le 1er Adjoint passe plus d'heures en centre-ville que vous, dans sa semaine.

Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL

Vous habitez où Monsieur WESTRELIN ?

Monsieur le Maire

Monsieur WESTRELIN est tous les jours de 8 heures à 20 heures en centre-ville ce qui n'est pas votre cas.

Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL

Vous habitez dans quel quartier ?

Monsieur Philippe WESTRELIN

A Saint-Mathieu.

Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL

Donc, vous n'êtes pas là.

Monsieur le Maire

Vous n'êtes pas le mieux placé.

Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL

Et vous Monsieur le Maire vous habitez quel quartier ?

Monsieur le Maire

A Saint-François. Je pense que vous n'êtes pas le mieux placé pour parler d'assiduité dans le centre-ville.

Monsieur Pascal PELLEGRINO

Lors d'une visite avec Monsieur WESTRELIN et vous-même Monsieur le Maire on avait émis le fait qu'au-delà de la réfection du jardin des plantes, les façades du parking du cours soient rénovées. Vous avez sollicité la société INDIGO pour faire le nécessaire avec Monsieur WESTRELIN. J'ai le plaisir de vous annoncer que cette société à fait les demandes nécessaires auprès de la Gestion du Domaine Public pour activer les travaux sur le mois de mars et pour un coût de 50 000 €. Nous ne sommes pas que sur Ossola et la place aux Aires mais pour que le privé le fasse également aux alentours.

Monsieur le Maire

Cela me semble important de l'annoncer. Vous habitez où Monsieur de FONTMICHEL ?

Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL

Avenue Amiral de Grasse.

Monsieur le Maire

Et la semaine ?

Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL

J'habite rue Amiral de Grasse deux fois par semaine. J'ai refait une façade impasse des lièvres et j'ai eu une amende pour avoir légèrement étendue la réfection de ma façade. Je vous invite à vous balader au-delà de la place aux Aires pour voir l'état des façades de la rue Jean Ossola. Je vous suggère d'étendre ce périmètre.

Monsieur le Maire

Vous avez raison de le dire mais vous n'avez pas à dire cela à Monsieur WESTRELIN.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Je pense qu'il est plus intéressant de grouper les façades refaites.

Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL

Je pense qu'il est intéressant de laisser aux commerçants et aux habitants qui décident de refaire leurs façades d'avoir les mêmes subventions dans la vieille ville et c'est discriminatoire d'accorder une subvention selon le lieu.

Monsieur le Maire

Il faut commencer avec une organisation et une méthode. Cette délibération aura vocation à s'étendre dans le centre historique.

Monsieur Jean-François LAPORTE

Je souhaite vous donner un exemple pour les façades. Nous pourrions l'étendre partout mais il y a d'abord une question de choix et j'ai un seul exemple c'est celui qui a été fait boulevard du jeu de ballon. En peu de temps toutes les façades ont été refaites. C'est bien de l'étendre partout mais il faut le faire au fur et à mesure.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017 - 15 RENOUVELLEMENT URBAIN
OPERATION RESTAURATION DES PORTES DU CENTRE HISTORIQUE
SUBVENTIONS MUNICIPALES

Monsieur Philippe WESTRELIN

Après que nous ayons lancé le plan de rénovation des Fontaines et Lavoirs (2015) puis le plan de rénovation des Chapelles de nos hameaux (2016), nous souhaitons accentuer le plan de restauration des Portes, Mascarons et Heurtoirs dans le centre historique de Grasse, classé Secteur Sauvegardé. L'objectif de cette opération est bien sûr de valoriser les entrées de ville mais aussi de créer le lien entre les parties attractives de la ville et les parties en devenir. C'est une étape supplémentaire vers la redynamisation du centre historique, en complément des nombreuses actions déjà engagées par la collectivité depuis plusieurs années sur le domaine privé et sur le domaine public. Le traitement des accès d'immeubles permettra de mettre en valeur un style architectural varié qui doit être redécouvert. Ce projet a été initié à la fin de l'année 2015, en consultant l'ensemble des immeubles situés le long d'un axe majeur traversant le centre historique du sud-ouest au nord-est. Ce premier périmètre concernait les rues Jean Ossola, Marcel Journet, rue Droite, rue de la Vieille Boucherie et rue Gazan. Ainsi 9 portes en 2016 ont déjà été restaurées depuis le lancement de cette opération avec l'aide de la SPL Pays de Grasse Développement, en charge de l'accompagnement technique. 11 portes sont d'ores et déjà programmées pour l'année 2017. Pour dynamiser et accélérer le rythme de ces travaux, je vous propose aujourd'hui d'apporter une aide financière pour aider les copropriétés de l'ensemble du centre historique à réaliser la restauration des portes d'entrées d'immeubles, avec comme point-relais la SPL Pays de Grasse Développement.
La règle de subvention est la suivante :
50% du montant des travaux HT, plafonné à 700 € H.T,
Soit un budget annuel municipal de 14 000 € HT par an pendant 4 années.
Il est proposé d'arrêter le principe de subventionner la réalisation de 40 portes à restaurer par an pendant quatre années, ainsi, jusqu'à la réalisation des 40 portes annuellement, les copropriétés, qui auront constitué un dossier de demande éligible, pourront percevoir une subvention.

La commission équipement et aménagement du cadre de vie ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 14 février 2017, je vous demande de bien vouloir approuver les modalités de versement des subventions dans les conditions ci-avant rapportées pour la restauration des portes situées au sein du secteur sauvegardé et dire que ces sommes seront inscrites au budget primitif de la Ville.

Monsieur le Maire

Nous avons 600 portes référencées dans le centre historique et potentiellement éligibles à cette approche.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Toutes les portes du centre historique ?

Monsieur le Maire

Il n'y a pas de limitation de zonage.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Je vous félicite car il y a de très belles portes à Grasse.

Monsieur le Maire

Merci car nous aurons une fierté lorsque ces portes seront restaurées.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017 - 16 ART 133 DU CODE DES MARCHES PUBLICS PUBLICATION DES MARCHES CONCLUS EN 2016

Monsieur Philippe WESTRELIN

Le présent rapport a pour objet d'informer le conseil municipal de la publication des marchés conclus en 2016 conformément à l'article 133 du code des marchés publics. Il vous est donc proposé de prendre acte de cette liste. Elle sera également publiée sur le site internet de la ville de Grasse en rubrique marchés publics et sur le site www.e-marches06.fr

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de la liste des marchés conclus en 2016.

Je laisse la Présidence de séance à Monsieur Philippe WESTRELIN, 1er Adjoint.

2017 - 17 **PHYT'AROM GRASSE**
18ème CONGRES INTERNATIONAL D'AROMATHERAPIE ET PLANTES MEDICINALES
MODIFICATION DE LA TARIFICATION EN VIGUEUR

Madame Catherine BUTTY

Le report du Congrès PHYT'AROM GRASSE de mars à octobre 2017, ainsi que la programmation réduite à deux journées au lieu de trois, nécessitent une nouvelle délibération des frais d'inscription au Congrès. La 18ème édition du congrès se tiendra les 6 et 7 octobre 2017 au Palais des Congrès de GRASSE. Sur un rythme désormais biennal et une durée réduite à 2 journées de conférences et ateliers, l'édition 2017 cible la thérapeutique pratique et clinique notamment en milieu hospitalier et EHPAD.
La Commission du Vivre Ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 15 février 2017, je vous demande de bien vouloir :

1/ Adopter les tarifs d'inscription au Congrès proposés en annexe 1.

2/ Maintenir les tarifs de location précédemment délibérés (CM 20/09/2016) pour les stands et espaces atelier

3/ Maintenir les dispositions précédemment adoptées (CM 20/09/2016) comme suit:

Il convient de prévoir un certain nombre de gratuités ; certains partenaires collaborant étroitement à l'organisation de ce Congrès (communication, prêt de visuels ou de matériel, travaux de traduction, conférenciers, comité scientifique et comité de pilotage) pourront bénéficier d'un droit d'accès gratuit aux conférences, d'une gratuité de stand et/ou d'un espace atelier gratuit.
Les frais d'inscription au congrès et ceux de location de stand ou d'espace atelier ne sont pas remboursables en cas d'annulation.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017 - 18 **OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE DE PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE**

Monsieur Christophe MOREL

Dans le cadre de la Loi ALUR du 24 mars 2014 le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme »est rendu obligatoire des communes vers les communautés d'agglomération dans un délai de trois ans après la publication de la loi. Le transfert de cette compétence est donc obligatoire à compter du 27 mars 2017 sauf opposition d'au moins un quart des communes membres (soit 6 pour la CAPG) représentant au moins 20 % de la population. Aujourd'hui il n'apparait pas opportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence en matière de PLU. Même si la réalité du fonctionnement et de l'organisation des territoires fait de l'intercommunalité l'échelle pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements, d'autres documents intercommunaux de planification actuellement en cours viennent prendre en compte ces enjeux comme par exemple le Schéma de Cohérence Territoriale(SCOT'OUEST), le Programme Local de l'Habitat (PLH),ou encore le Plan de Déplacement Urbain (PDU).
Aussi, il convient de maintenir à l'échelon communal la compétence PLU et je vous propose donc de nous opposer au transfert de la compétence en matière de PLU à la CAPG au regard de ces éléments , au regard également de l'avancement de la révision de notre PLU communal qui nous permettra de déterminer librement l'organisation de notre territoire en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle dans le respect bien entendu des documents et réflexions supra communaux.

Je tiens également à vous préciser que l'ensemble des communes de la CAPG est opposé à ce transfert, en ayant déjà délibéré ou en prévoyant de le faire avant le 26 mars prochain.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017 - 19 ACQUISITION 14 TRAVERSE DE LA PLACETTE

Monsieur Christophe MOREL

L'îlot constitué par les immeubles 14-16-18 Traverse de la Placette nécessite l'intervention de la collectivité en vue de sa restructuration et de la rénovation des bâtiments quasiment inoccupés depuis plus de 10 années. Il est rappelé que la Ville est propriétaire dans ce tènement foncier de la presque totalité des lots de ces 3 bâtiments. Pour permettre le projet de rénovation, il convient de poursuivre les acquisitions foncières et maîtriser l'ensemble des 3 immeubles. La SCI BARESIA est propriétaire au sein de l'immeuble 14 Traverse de la Placette, cadastré section BH n°426 :

- D'un appartement de deux pièces : cuisine, salle d'eau, wc, d'une superficie de 38 m² constituant le lot n°34 de la copropriété.
- D'un débarras situé à l'entresol d'une superficie de 8 m² (lot 33).

Le propriétaire a mis en vente son bien en agence, actuellement loué à Madame Yan VOLOTSRAJA. La transaction peut s'envisager sur la base d'un prix de vente négocié de 43 000 €, incluse la commission d'agence (3 000 €).
La commission optimisation et performance des moyens et ressources ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 14 février 2017, Je vous demande de bien vouloir adopter le principe de l'acquisition des lots n°33 et 34 dépendants de l'immeuble sis 14 Traverse de la Placette, cadastré section BH n°426, moyennant le versement d'un prix de vente de 40 000 €, au bénéfice du propriétaire la SCI BARESIA, représentée par Monsieur Maxime GROSJEAN, et le versement d'une commission d'agence d'un montant de 3 000 € et autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe MOREL Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir en règlement de ce dossier, notamment l'acte authentique appelé à constater la mutation foncière.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017 - 20 TABLEAU DES EFFECTIFS
MODIFICATION

Madame Valérie COPIN

Le protocole relatif à la Modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations, dit PPCR, prévu par la loi de finances pour l'année 2016, instaure de nouvelles dispositions dont les premières sont entrées en vigueur dès janvier 2016 pour la catégorie B et certains cadres d'emplois de la catégorie A en matière de revalorisation des échelles indiciaires. A compter de janvier 2017, c'est une réorganisation des carrières visant l'ensemble des catégories statutaires qui entre en vigueur, impliquant, au-delà d'une refonte des grilles de rémunération, un remaniement de l'architecture de la plupart des cadres d'emplois de catégorie C pour passer de quatre grades à trois ou de trois à deux. En conséquence, il est impératif de procéder à la modification du tableau des effectifs afin de se conformer à cette nouvelle structuration des carrières. Par ailleurs, il convient de supprimer les postes ouverts sur le grade de Chef de Police Municipale mis en extinction, de fermer un poste de Directeur Général Adjoint des Services, les besoins de la collectivité ne justifiant pas le maintien de ce poste vacant, et de créer un poste supplémentaire d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe afin de permettre l'éventuelle intégration d'un professeur de musique, emploi spécifique qu'il conviendra alors de supprimer lors d'une prochaine délibération, et deux postes d'Attaché hors classe en vue d'un recrutement externe et d'une éventuelle nomination suite à avancement de grade.
La commission optimisation et performance des moyens et ressources ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 14 février 2017, Je vous demande de bien vouloir approuver les changements de dénomination et la suppression – création de postes.

Monsieur Damien VOARINO

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Je reprends la présidence de la séance.

Je vous invite Monsieur EUZIERE à saisir la totalité des instances qui sont à votre service pour le vérifier. Je me ferai un plaisir de vous répondre par écrit sur la totalité des postes, des agents, des noms, des prénoms, des fonctions. Vous mélangez deux choses : les collaborateurs de cabinet qui sont dans une démarche politique auprès du Maire et les secrétariats, les personnes à l'accueil, les chauffeurs, les agents du protocole qui ne sont pas dans un emploi de cabinet.

Monsieur Paul EUZIERE

Je ne confonds strictement rien. Je m'appuie sur la Loi. Vous avez un document budgétaire sur lequel il est inscrit qu'il y a 27 collaborateurs au cabinet du Maire. C'est votre document et c'est vous qui l'avez élaboré.

Monsieur le Maire

Je respecte la Loi et je l'évoquerai devant les syndicats, en comité technique, en commission administrative paritaire. D'ailleurs je suis dans une démarche de recrutement de Directeur de Cabinet que je n'ai pas.

Monsieur Paul EUZIERE

Monsieur le Maire, Cabinet page 28 : 27 agents, Direction générale des Services 53 agents.

Monsieur le Maire

Ce ne sont pas des collaborateurs de Cabinet. Il ne faut pas jouer sur les mots.

Monsieur Paul EUZIERE

Le protocole, la communication et l'accueil ne peuvent pas faire partie du cabinet.

Monsieur le Maire

Si vous comptez l'agent d'accueil en haut, en bas, en remplacement...Il n'y a aucune inégalité des choses et je respecte les choses. Ce ne sont pas 27 collaborateurs de cabinet, bien entendu.

Monsieur Paul EUZIERE

Alors il faudrait répondre comme le demande Monsieur Damien VOARINO depuis trois ans.

Monsieur le Maire

Damien VOARINO ne m'a jamais posé la question.

Monsieur Paul EUZIERE

Il l'a fait à plusieurs reprises.

Monsieur le Maire

Je vais vous répondre par écrit et je tiens à préciser que je suis en manque d'un collaborateur de cabinet. Je n'ai pas de Directeur de Cabinet et il va falloir que j'en recrute un. Le document est ou mal rédigé ou confus mais il n'y a aucune difficulté. Les secrétariats de Cabinet, la banque d'accueil, ce ne sont pas 27 collaborateurs de Cabinet. Nous aurons ce débat devant les syndicats. Ce tableau a additionné dans une case des services. Je suis dans la légalité. Autrement vous vous imaginez bien que le contrôle de légalité sur des embauches m'aurait signalé cette chose-là.

Monsieur Paul EUZIERE

Je sais ce que vaut le contrôle de la légalité pour avoir saisi la justice administrative, avoir signalé des inégalités au contrôle de légalité. La justice ensuite saisie en référé a donné une autre réponse. J'ai d'ailleurs envoyé la décision de justice au contrôle de la légalité en leur disant que c'est très sérieux.

Monsieur le Maire

Je vais vous envoyer la liste et les noms.

Monsieur Paul EUZIERE

Tous les postes doivent être créés par délibération du Conseil Municipal et les crédits doivent être identifiables. Il y a 3 100 000 € au budget 2016 inscrit.

Monsieur le Maire

Ils le sont. Je suis serein, je vous transmets tous ces éléments.

Madame Valérie COPIN

C'est une question de langage qui n'est pas correct.

Monsieur Paul EUZIERE

Le secrétariat et les conseillers techniques sont au nombre de 14, le protocole, la communication et l'accueil qui sont des services municipaux ne sont pas sous l'autorité de la Direction Générale des Services mais sont sous l'autorité du Cabinet. Ce n'est pas régulier et illégal.

Monsieur le Maire

Il n'y a pas de difficulté et je l'évoquerai en en CTP et CAP devant les syndicats.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTAERT, Monsieur VOARINO votent contre et Monsieur de FONTMICHEL (2voix), Monsieur CASSARINI s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 28 février 2017 ***délib.2017-20***

TABLEAU DES EFFECTIFS
Modification

Intervention de **Damien VOARINO,**
Conseiller municipal, groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus,

Mon intervention n'a pas pour objet d'ouvrir un débat sur le protocole relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR), dont les dispositions sont statutaires.

Dans cette même délibération, vous nous demandez d'approuver le tableau des effectifs.

En tant que membre du Comité Technique, j'ai quelques remarques à faire ou plutôt à refaire.

J'ai demandé à plusieurs reprises une liste détaillée des membres du Cabinet ainsi que, pour chacun, son affectation et son statut.

C'est la troisième fois que je fais cette demande depuis le début du mandat, il y a trois ans, et je n'ai, à ce jour, reçu aucune réponse précise.

C'est tout simplement inadmissible et c'est assez révélateur en termes de transparence.

Aujourd'hui au détour du rapport d'Orientation budgétaire 2017, je lis page 38 qu'il y a 27 agents au Cabinet du Maire !

Or, l'article 10 du décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 fixe l'effectif maximum des collaborateurs du Cabinet d'un maire à 2 pour une commune de 40 000 habitants puis 1 collaborateur supplémentaire par tranche de 45 000 habitants.
Soit 3 au total pour la ville de Grasse.
Vous avez droit, M. le Maire en tout et pour tout à 3 collaborateurs de Cabinet.
C'est la loi!

Je comprends aujourd'hui beaucoup mieux pourquoi nous n'arrivions pas à obtenir de réponse.

Vous comprendrez, bien sûr, que nous ne votions pas cette délibération dont la conséquence serait d'avaliser des illégalités flagrantes...

CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 28 janvier 2017 ***délib.2017-20***

TABLEAU DES EFFECTIFS
Modification

Intervention de **Paul Euzière**
Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

Je voudrais faire quelques observations en complément de ce que vient de dire Damien Voarino que, bien entendu, j'approuve totalement.

La première remarque est que je ne partage pas le point de vue selon lequel il y aurait nécessité de suppression de certains postes d'encadrement particulièrement d'**un poste de Directeur Général Adjoint des Services**.

Au vu du nombre d'agents communaux -1135 postes ouverts dont 927 pourvus- le nombre de 4 Directeurs Généraux Adjoints des Services ne nous paraît pas excessif.

Par ailleurs, il est fait état non pas dans ce tableau des effectifs mais dans le Document du Débat d'Orientation Budgétaire de **27 agents affectés au Cabinet du Maire** (p.38 du document).

Nous sommes à Grasse -surtout, vous êtes- en pleine illégalité à tous points de vue.

Le nombre, le recrutement et le cadre règlementaire des collaborateurs de Cabinet sont clairement définis par la loi.

La loi du 26 janvier 1984 en ses articles 34 et 136 dispose que les emplois de Cabinet sont créés par l'organe délibérant des collectivités.

Damien Voarino vient de rappeler que depuis 3 ans, il demande le nombre et la liste des collaborateurs de cabinet du Maire.

Le conseil municipal ne s'est jamais prononcé sur la création et le nombre de ces emplois ni sur le montant des crédits spécifiques affectés au Cabinet qui doivent être identifiables.

Or le chapitre 64131 du document du Budget Primitif 2017 présente un montant global des "Rémunérations principales de personnels non titulaires" qui ne permet pas de connaître le montant des rémunérations des personnels de Cabinet.

C'est une première illégalité.

Les articles 10 à 13-1 du décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 fixent les règles applicables en matière d'effectif autorisé au sein des cabinets des exécutifs territoriaux.

Grasse est dans la tranche des communes de 40 001 à 85 000 habitants.

L'effectif maximum des collaborateurs est donc de 3 maximum.

Il ne peut être de 27 comme le mentionne le Document d'Orientation Budgétaire.
C'est une deuxième illégalité.

Il n'est pas possible d'affecter un fonctionnaire en position statutaire d'activité sur un emploi de Cabinet.

Le fonctionnaire doit:

- soit faire l'objet d'un détachement,

- soit faire l'objet d'une mise en disponibilité de son administration d'origine puis d'une nomination en tant que collaborateur de cabinet.

A notre connaissance, **ces obligations ne sont pas respectées.**

En outre, le nombre plafond de collaborateurs de Cabinet défini par la règlementation n'est pas assimilable à des équivalents temps plein.

En conséquence, le recrutement de 2 personnes à mi-temps en tant que collaborateurs de Cabinet signifie qu'ils occupent deux postes pleins et non seulement 1 (cf. réponses ministérielles aux questions écrites n°10058- JOAN 13/04/1998; n°26124 JO Sénat 29/03/2007).

Enfin, le Document du Débat d'Orientations Budgétaires montre que **les 27 agents affectés au Cabinet du Maire se répartissent ainsi**:

- Secrétariat et Conseillers techniques: 14

- Protocole: 4

- Communication: 7

- Accueil: 2

Là encore, nous sommes en pleine illégalité.

Je l'ai souligné à plusieurs reprises en réunion du Comité Technique.

Le Cabinet -dont le nombre est encadré par la loi- est une structure d'accompagnement politique du Maire.

En aucun cas, il n'est un organe de Direction de quoi que ce soit ni de qui que ce soit.

La loi dispose que **l'ensemble des services -sans exception- relève de la seule autorité administrative et hiérarchique du Directeur Général des Services**.

Le Décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 *portant "dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés"* est sans ambiguïté. Il énonce en son article 2:

"Le directeur général des services des communes de 2 000 habitants et plus est chargé, sous l'autorité du maire, de diriger l'ensemble des services de la commune et d'en coordonner l'organisation".

Les services du Protocole, de la Communication et de l'Accueil -quid du Service du Courrier ?- ne sont absolument pas assimilables à des emplois de Cabinet.

Ils font partie intégrante des services municipaux et relèvent hiérarchiquement du seul DGS.

Nous vous demandons donc de:

1 - nous indiquer les noms des 27 agents affectés au Cabinet du Maire

2 - nous faire connaître la situation statutaire de chacun d'eux

3 - vous mettre en conformité avec la loi.

2017 - 21 UTILISATION DES VEHICULES DE SERVICE
FIXATION D'UNE CONTRIBUTION FINANCIERE MENSUELLE-
ADOPTION DUN REGLEMENT INTERIEUR

Madame Valérie COPIN

Considérant que les rapports des différentes Chambres Régionales des Comptes recommandent que les modalités d'octroi et les règles d'utilisation des véhicules de service soient clairement établies dans le cadre d'un règlement intérieur, en particulier sur les conditions de remisage à domicile. Le projet de règlement intérieur de la Ville de Grasse propose de fixer les règles en matière de disponibilité et d'utilisation des véhicules de service, de remisage à domicile, de maintenance et d'entretien puis de sécurité et d'assurance.
Je vous demande de bien vouloir approuver les règles générales et conditions d'utilisation des véhicules de service du parc de la Ville de Grasse mis à la disposition des agents dans le cadre de leurs déplacements professionnels, telles qu'inscrites dans le projet de règlement intérieur, autoriser pour des nécessités de service, le remisage à domicile d'un véhicule de service pour une durée d'un an, pour les agents occupant une fonction et des missions qui répondent aux critères d'attribution susmentionnés, approuver la contrepartie financière mensuelle, à la charge des agents bénéficiant d'un remisage à domicile d'une durée d'un an, à l'exception du personnel assurant des astreintes et des remisages ponctuels et dire que l'application des dispositions générales contenues dans ce règlement intérieur et la mise en place effective de la contribution financière dans le cas de remisage à domicile d'une durée d'un an, rentreront en vigueur à compter du 01/03/2017.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017 - 22 PERSONNEL MUNICIPAL – PRISE EN CHARGE DE FRAIS LIES A L'ACHAT DE PROTHESES AUDITIVES

Madame Valérie COPIN

La Ville de Grasse compte dans ses effectifs des agents reconnus Travailleurs handicapés malentendants dont le maintien dans l'emploi peut nécessiter l'acquisition de prothèses auditives. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe de la prise en charge par la collectivité du reste à charge de l'agent dans certaines conditions. Ces conditions correspondent aux critères d'éligibilité définis par le FIPHFP permettant à la collectivité de solliciter le remboursement des aides versées par les employeurs publics afin d'améliorer les conditions de vie, au sens du Décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, des travailleurs handicapés qu'elle emploie et destinées à faciliter leur insertion professionnelle.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017 - 23 REMBOURSEMENT MONTURE LUNETTES NON PRIS EN CHARGE PAR ASSUREUR LUNETTES APPARTENANT A AGENT COMMUNAL

Madame Valérie COPIN

Au cours d'une interpellation, un agent a été bousculé et est tombé au sol ce qui a occasionné la casse de ses lunettes. Cet agent a présenté une facture de remplacement d'un montant de 790,00 € TTC correspondant à la valeur d'achat des lunettes endommagées. La commune de Grasse a déclaré cet accident de travail à son assureur au titre du contrat « Risques Statutaires ». Ledit contrat prévoit le remboursement intégral des verres. En revanche, la monture d'un montant de 391,90 € est remboursée à hauteur du tarif de la sécurité sociale soit un montant de 23,00 €. Ce sinistre n'étant pas pris en charge dans sa totalité par l'assureur de la commune et l'agent ayant fait l'avance de la somme de 368,90 € correspondant au restant à régler pour les frais de la monture, il convient de lui rembourser la somme de 368,90 € qu'il a avancée. Bien sûr la ville s'est portée partie civile et demandera le remboursement aux auteurs des faits. Je vous remercie de bien vouloir accepter ce remboursement de frais pour aider notre agent municipal.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017 - 24 SINISTRE DEGAT DES EAUX ECOLE MATERNELLE CINSAULT REMBOURSEMENT SOMME PERCUE PAR ERREUR

Madame Valérie COPIN

Suite à des problèmes d'infiltrations d'eau par la toiture de l'école Maternelle Cinsault de Plascassier, la commune a sollicité de la part de l'assureur « Dommages Ouvrage » une recherche de fuites. Des investigations ont été réalisées par l'entreprise SERI, société spécialisée dans l'Etanchéité, Revêtement et Isolation. La compagnie d'assurance « Dommages Ouvrage » a procédé au versement par erreur de la somme de 1 000 € à la commune en règlement de ces factures. Il convient donc de reverser la somme de 1 000 € T.T.C à l'entreprise SERI.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017 - 25 SALLES DE MUSCULATION
ADOPTION DES TARIFS 2017 – ADHESION

Monsieur Gilles RONDONI

La Ville de Grasse gère deux salles municipales en règie directe : celle de l'allée des Bains et celle des Fleurs de Grasse. Les droits d'inscription permettent de financer sur le budget général de la commune de nouveaux équipements et appareils pour ces deux salles de musculation. Il est important de permettre une inscription tout au long de l'année civile tout en restant sur des tarifs accessibles à tous. Il y a une demande importante de retraités, de séniors de plus de 65 ans qui souhaitent s'inscrire aux salles communales et il n'y a pas de tarif spécifique voté pour cette tranche de population. Ces nouveaux tarifs seront applicables dès le 1er Mars 2017. Je vous propose de permettre aux séniors de plus de 65 ans et aux retraités de bénéficier du demi-tarif lors de leur inscription dans les salles de l'allée des Bains et celle des Fleurs de Grasse.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017 - 26 CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA VILLE DE CAUSSOLS RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE

Madame Dominique BOURRET

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune de CAUSSOLS concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2015-2016 et suivantes.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017 - 27 CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA VILLE DE CIPIERES RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE

Madame Dominique BOURRET

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune de CIPIERES concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2015-2016 et suivantes.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017 - 28 **CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA VILLE DE BAR SUR LOUP RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Madame Dominique BOURRET

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune de BAR SUR LOUP concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2015-2016 et suivantes.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017 - 29 **CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA VILLE D'OPIO RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Madame Dominique BOURRET

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune d'OPIO concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2015-2016 et suivantes.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017 - 30 **CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA VILLE DE SPERACEDES RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Madame Dominique BOURRET

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune de SPERACEDES concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2015-2016 et suivantes.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017 - 31 **CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA VILLE DE THEOULE SUR MER RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Madame Dominique BOURRET

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune de THEOULE SUR MER concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2015-2016 et suivantes.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017 - 32 **CREATION D'UN NOUVEAU SECTEUR DE LA CARTE SCOLAIRE REGROUPEMENT DU SECTEUR « NORD-OUEST » ET « CENTRE VIEILLE VILLE » CREATION DU SECTEUR « CENTRE HISTORIQUE »**

Madame Dominique BOURRET

Le présent rapport a pour objet de définir les contours d'un nouveau secteur scolaire situé dans le centre historique afin de mieux répartir les enfants dans les 4 écoles publiques du Centre de la Ville : « Gambetta » maternelle et élémentaire, « Rose de Mai » et « Saint-Exupéry ». Considérant l'augmentation du nombre d'habitations dans le secteur Nord-Ouest, qui surcharge notamment l'école maternelle « Rose de Mai ». Parallèlement les écoles du secteur « Centre vieille ville » n'ont pas les mêmes problématiques de surcharge du nombre d'enfants. Il a été constaté depuis plusieurs rentrées scolaires que les effectifs de ces deux secteurs sont inégalement répartis, particulièrement dans les écoles maternelles. De ce fait, de nombreuses familles du secteur « Nord-Ouest » se voient proposer une affectation dans une école bien plus éloignée de leur domicile que ne serait le secteur « Centre vieille ville ». Il faut assurer une meilleure répartition des élèves entre les deux secteurs afin de rééquilibrer les effectifs de chacune de ces quatre écoles. Cette meilleure répartition permettrait d'éviter les dérogations inutiles aux parents et à l'administration. La création de ce nouveau secteur permettrait une meilleure mixité sociale dans ces quatre écoles grassoises. Cette proposition de regrouper ces deux secteurs de

la carte scolaire a été soumise à l'Inspecteur de l'Education Nationale du secteur de Grasse et aux directions des écoles impactées. Elle a recueillie une approbation commune. Ce regroupement est le premier changement de la carte scolaire de la Ville de Grasse qui devrait évoluer avec l'approbation du Plan Local d'Urbanisme en 2017 afin de répondre au mieux aux mouvements de la population grassoise de leur domicile vers leur lieu de travail, ainsi qu'aux évolutions de densité démographique. Il convient donc de créer un nouveau secteur que je vous propose de nommer « Centre Historique ». Vous trouverez en annexe l'ancienne carte scolaire ainsi que la liste des voies du secteur actuel et celles du nouveau secteur.
Je vous demande de bien vouloir adopter la création de ce nouveau secteur « Centre Historique ».

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017 - 33 SERVICE JEUNESSE REGLEMENT INTERIEUR TEMPS PERISCOLAIRES

Madame Dominique BOURRET

Le présent rapport a pour objet de valider le règlement intérieur donné par le Service Jeunesse aux parents lors des inscriptions de leurs enfants aux temps périscolaires : périscolaire 1 (nouvelles activités périscolaires de la fin des classes à 16h30) et périscolaire 2 (de 16h30 à 18h30). Il porte notamment sur la possibilité de remboursement des parents en cas de modification de la situation familiale.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017 - 34 GRILLE TARIFAIRE POUR L'OCCUPATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC MODIFICATION

Monsieur le Maire

La modification tarifaire porte sur les tarifs qui avaient été votés pour les différents manèges devenus prohibitifs, au-delà du délai de cinq jours de leur installation sur la Commune. Souhaitant donner du dynamisme à la Ville et développer ce type d'animation, c'est la raison pour laquelle nous avons, au-delà de cinq jours, appliqué une diminution de ceux-ci. Ainsi, nous mettons en place une politique incitative en direction des commerçants non sédentaires pour qui nous avons le plus profond respect.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017 - 35 CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS

Madame Nicole NUTINI

Dans le cadre d'une convention existante avec les associations « Vétérinaire Pour Tous 06 » et « Assistance aux Animaux », la Ville de GRASSE souhaite poursuivre son dispositif de maîtrise de la population féline libre qui existe depuis 2008. C'est pourquoi, une campagne de stérilisation sera donc menée, en 2017, en partenariat avec l'association « Vétérinaire Pour Tous 06 » chargée de la stérilisation des chats et avec l'association « Assistance aux Animaux » chargée de la capture des félins.
Je vous demande de bien vouloir approuver la convention de partenariat entre la Commune de GRASSE, l'association « Vétérinaire Pour Tous 06 » et l'association « Assistance aux Animaux ».

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017 - 36 CONVENTION DE PARTENIARIAT RELATIVE AUX VACCINATIONS PUBLIQUES ANNEE 2017

Madame Nicole NUTINI

Il est proposé de reconduire la convention de partenariat existante depuis 2006 avec le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes. Le Service Communal d'Hygiène et de Santé dispose d'un médecin vaccinateur vacataire. Celui-ci organise une séance de vaccination publique par mois (1er mercredi après-midi de chaque mois de 14h00 à 16h00) durant laquelle il vaccine gratuitement toutes les personnes âgées de plus de 6 ans qui le désirent. Durant l'année 2016, il y a eu une soixantaine de vaccinations effectuées grâce à ce partenariat.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017 - 37 EAU ET ASSAINISSEMENT
CALCUL DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame Nicole NUTINI

La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) a été adoptée pour la première fois par le Conseil municipal du 28 juin 2012 puis modifiée par le Conseil municipal du 6 décembre 2012. Les besoins du service de l'Assainissement ayant évolués en terme de recettes, il convient d'ajuster le calcul du montant de cette participation notamment dans un souci de simplification de son mode de calcul. Le fait générateur de la participation est la date de raccordement au réseau collectif et elle est donc applicable aux constructions neuves et aux constructions existantes. Nous souhaitons une harmonisation comme nous l'avons toujours fait avec la circulaire du 22 mai 1997 relative à l'assainissement non collectif, qui détermine les coefficients d'équivalence pour les activités « assimilées domestiques » dans le cadre du SPANC. Proposition : baisser le montant de la taxe et modifier le mode de calcul. Avant, ce montant forfaitaire avait été fixé à 1 050 € par pièce principale ou équivalent-habitant. Aujourd'hui afin de simplifier les modalités de calcul de la P.F.A.C., il est proposé :

- Un forfait de 25 € par m² de plancher pour les immeubles d'habitation,
- Un forfait de 500 € par équivalent-habitant pour les établissements relevant de la catégorie « assimilés domestiques », auquel sera appliqué un coefficient correcteur.

Pourquoi, parce que la surface n'était pas pertinente. Par exemple un grand bâtiment pouvait ne pas générer des rejets importants.
A la CASA cette taxe est à 25,52 € et sur la Métropole 25,86 € donc on se tient dans la moyenne départementale.
Les cas particuliers : il est nécessaire de supprimer l'exonération de paiement pour les logements sociaux et les logements destinés aux handicapés.
Pour les immeubles existants dotés d'une installation d'assainissement autonome, plusieurs cas :

- L'installation est vétuste et aurait dû être complètement réhabilitée en l'absence de réseau. Le propriétaire paie la P.F.A.C. au taux plein, puisqu'il fait l'économie de la construction d'une installation neuve.
- L'installation nécessite quelques travaux, afin de remédier à une ou plusieurs anomalies, par rapport à la réglementation en vigueur. Le propriétaire se raccorde au réseau collectif en payant une P.F.A.C. au taux réduit de 50% (puisqu'il réalise l'économie du coût des réparations de son installation d'A.N.C.).
- L'installation est récente, en bon état de fonctionnement et ne nécessite pas de travaux. Le propriétaire choisit entre le raccordement au réseau collectif sans versement de la P.F.A.C. (puisqu'il n'a pas fait l'économie de la construction d'une installation d'A.N.C.), ou la conservation de son installation, par dérogation du Maire à l'obligation de raccordement, pouvant aller jusqu'à 10 ans, conformément à l'article L1331-1 du CSP (délai d'amortissement de son investissement).

Recouvrement de la participation : Le Service de l'eau et de l'assainissement se charge de réceptionner les justificatifs relatifs à la réception du raccordement, d'envoyer les courriers d'information indiquant le montant calculé de la P.F.A.C. à l'adresse des redevables, puis de transmettre toutes les pièces justificatives à la Direction des Affaires Financières afin que le recouvrement soit mis en œuvre en relation avec la Trésorerie Municipale.
Je vous demande de bien vouloir approuver les nouvelles modalités de calcul de cette taxe.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017 - 38 **SERVICE DE L'EAU & DE L'ASSAINISSEMENT**
CONTROLE DES BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT AVANT VENTE

Madame Nicole NUTINI

Dans le cadre de la lutte menée contre les pollutions diffuses, le Conseil municipal, dans sa séance du 20 septembre 2016, a rendu obligatoire le contrôle des branchements d'assainissement avant toute vente d'un immeuble. Le retour d'expérience des premières semaines de mise en œuvre permet d'envisager quelques améliorations du dispositif.
Il convient, premièrement, de préciser que la durée de validité du contrôle de conformité des branchements sera de 3 ans, à l'instar de ce qui se fait pour l'assainissement non collectif, sous réserve que le propriétaire n'ait pas réalisé de travaux ultérieurement au contrôle, qui modifieraient la configuration des lieux et des réseaux et/ou ouvrages constitutifs de l'installation contrôlée. Deuxièmement, il convient de préciser que tous les immeubles seront contrôlés, à l'exception des immeubles en copropriété, achevés depuis moins de dix ans à la date de mutation et ayant bénéficié d'un contrôle de conformité lors de la réalisation du branchement d'eaux usées, par le service de l'Eau et de l'Assainissement ou par son délégataire. En commission il avait été demandé le nombre de contrôles de conformités. Monsieur EUZIERE, je pense qu'on vous a remis le document sinon je peux vous le donner.

Monsieur Paul EUZIERE

Le document est exhaustif, très précis. C'est très bien merci.

Monsieur le Maire

C'est normal.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017 - 39 **PARC AUTOMOBILE**
PARTICIPATION DE LA VILLE DE GRASSE A L'APPEL A PROJET « TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE »
ACQUISITION DE VEHICULES ELECTRIQUES

Madame Nicole NUTINI

Le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur et la Communauté de Communes des Alpes d'Azur ont répondu à l'appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) » lancé par l'Etat dans le cadre de la transition énergétique afin de promouvoir l'acquisition de véhicules électriques par les collectivités territoriales. La Ville de Grasse s'est ainsi positionnée pour l'achat de 3 véhicules électriques. Il convient en conséquence d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des conventions et documents nécessaires à la réalisation de cette opération. La Ville de Grasse a répondu favorablement à l'appel lancé par le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur et la Communauté de Communes des Alpes d'Azur, co-lauréats et chefs de file de l'appel à projet « T.E.P.C.V. », les 60 communes les composant étant associées à ce projet.
Le projet d'achat de véhicules électriques déposé par la commune de Grasse contribue aux objectifs du programme par les réductions d'émission de gaz à effet de serre directes générées et l'amélioration de la qualité de l'air. Il a par ailleurs été sélectionné au regard des critères établis et de l'engagement de Monsieur le Maire à respecter les trois principes suivants :

1. L'achat concerne exclusivement un véhicule électrique (pas de véhicule hybride ou norme euro 6) ;
2. L'ordonnancement de la dépense devra avoir lieu avant le 31 décembre 2017 ;

3. La collectivité s'engage à mettre en place un flocage micro perforé sur la lunette arrière du véhicule reprenant la mention suivante : « Véhicule financé grâce au concours des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte ». Les logos du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur et du label TEPCV apparaîtront.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017 - 40 ECONOMIES D'ENERGIE
CESSION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE SUITE AUX TRAVAUX D'AMELIORATION ENERGETIQUE DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC

La ville de Grasse a déposé auprès du PNCEE un dossier regroupant toutes les opérations d'économies d'énergie réalisées dans le cadre de la phase de reconstruction du parc d'éclairage public, à savoir :

- La mise en place d'un système de régulation de tension en éclairage extérieur,
- La mise en place d'un système de maîtrise de la puissance réactive éclairage extérieur,
- La mise en place d'un système de variation de la puissance éclairage extérieur,
- La rénovation d'éclairage extérieur par la dépose de luminaires et la mise en place de luminaires neufs dont la source lumineuse peut être remplacée,
- La mise en place d'une ou plusieurs horloge(s) astronomique(s) pour commander un éclairage extérieur.

Le PNCEE a délivré le 29 août 2016 à la ville de Grasse les certificats d'économies d'énergie demandés pour un volume de 26 754 714 kWh cumac. Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de cession de Certificats d'Economies d'Energie pour un volume de 26 754 714 kWh Cumac à la société GREEN PRIME pour un montant de 80 265 €.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017 - 41 VOIRIES ET RESEAUX
ZONES D'ACTIVITES DES BOIS DE GRASSE, DU CARRE-MARIGARDE, DE SAINT MARC, DE SAINTE MARGUERITE
MISE A LA DISPOSITION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE

Monsieur Pascal PELLEGRINO

La Loi NOTRe du 7 aout 2015 supprimant la notion d'intérêt communautaire pour les zones d'activités, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse exerce depuis le 1er janvier 2017 la compétence relative aux actions de développement économique de façon entière. Il est ainsi proposé d'acter la mise à disposition des quatre zones d'activités des Bois de Grasse, du Carré-Marigarde, de Saint Marc et de Sainte Marguerite présentes sur le territoire de la Ville de Grasse à la C.A.P.G. La Ville conserve la propriété des biens mis à disposition ainsi que son pouvoir de police. Je vous demande de bien vouloir accepter la mise à disposition des zones d'activité des Bois de Grasse, du Carré-Marigarde, de Saint Marc et de Sainte Marguerite au bénéfice de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, selon le plan annexé, autoriser Monsieur le Maire ou son

représentant à signer le procès-verbal de mise à disposition des quatre zones d'activité des Bois de Grasse, du Carré-Marigarde, de Saint Marc et de Sainte Marguerite joint en annexe, approuver la convention de gestion provisoire à intervenir entre la Ville et la C.A.P.G. pour l'entretien des quatre zones d'activité, jointe en annexe, autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de gestion provisoire à intervenir entre la Ville et la C.A.P.G., pour l'entretien des quatre zones d'activité.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017 - 42 MISS GRASSE 2017
ADOPTION DES TARIFS

Madame Catherine BUTTY

La ville de Grasse organise le 8 avril 2017, l'élection de Miss Grasse il convient d'approuver les tarifs suivants :
- Entrée simple 12 €
- Gratuité pour les enfants de moins de 8 ans
- Gratuité pour les partenaires et sponsors

Monsieur Damien VOARINO

Je souhaite préciser que j'ai la procuration de Madame CATTAERT qui a dû nous quitter. Elle votera pour et pour ma part je m'abstiendrai.

Monsieur le Maire

C'est parce que vous n'êtes pas d'accord avec le concept.

Monsieur Damien VOARINO

Ces rassemblements véhiculent encore certaines notions avec lesquelles je suis en désaccord pour des raisons de valeur personnelle.

Madame Annie OGGERO-MAIRE

Monsieur VOARINO vous savez que le concept Miss Grasse est différent des autres élections des Miss. Vous y avez déjà assisté.

Monsieur Damien VOARINO

La première année. Je n'ai pas cette approche et je n'en parle pas sans connaissance de cause. J'ai eu l'occasion de discuter avec des personnes y participant. Je ne m'y oppose pas et je ne souhaite pas polémiquer.

Monsieur le Maire

C'est votre choix de ne pas être en phase.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur Damien VOARINO s'abstient.

La délibération est adoptée à la majorité.

2017 - 43 EXPOROSE 2017
ADOPTION DES TARIFS

Madame Catherine BUTTY

La Ville de Grasse organise du 12 au 14 Mai 2017 son exposition Internationale de roses. A cet effet un espace sur le Cours Honoré Cresp et le jardin des plantes « pépinière vente de rosiers de jardins » est mis à disposition selon le tarif en vigueur du mètre linéaire du domaine public et sera encaissé par le régisseur du service Foires et Marchés. Afin de réguler les réservations de l'esplanade du Cours Honoré Cresp et du jardin des plantes par les pépiniéristes et les exposants « Garden », il sera demandé un chèque de caution d'un montant de 100 € avant la manifestation par le service Evénementiel. Il sera également proposé des mises à disposition gracieuses pour certains partenaires ayant collaboré étroitement à l'organisation de cette manifestation : producteurs de roses, pépiniéristes, fleuristes, presse et administrations locales. Ils pourront bénéficier d'un emplacement gracieux sous forme de stand ou d'un espace dédié. Il leur sera néanmoins demandé de remplir un dossier d'inscription de réservation du domaine public avec une attestation d'assurance. Concernant les espaces commerciaux, les « Chalets et barnums », il convient de voter une tarification qui permettra au service Evénementiel de la Ville d'encaisser les recettes générées par cette manifestation. Il est proposé pour un chalet, espace commercial de 3mx2m30 un montant de 350 euros TTC durant les 3 jours d'Exporose .Un tarif unique de 5 € sera demandé aux visiteurs pour l'accès aux différents sites mis en valeur dans le cadre de cette manifestation.
Je vous demande de bien vouloir adopter les tarifs suivants :

- Caution pour réservation espace pépiniériste et exposants « Garden » : 100 € TTC
- Gratuité d'occupation du domaine public pour les partenaires ayant collaboré étroitement à la manifestation
- Chalets, Barnum, espace commercial de 3mx 2m30 : 350 € TTC
- Entrée tarif normal : 5 € TTC
- Entrée groupe (à partir de 10 personnes), enfants de moins de 12 ans, handicapés, chômeurs, retraités et étudiants : 3 € TTC
- Gratuité sur présentation d'un carton d'invitation de la Ville de Grasse.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017 - 44 MAISON DES ASSOCIATIONS
SALLE DES AUGUSTINS
NOUVELLLE TARIFICATION

Madame Annie OGGERO-MAIRE

Vu la délibération en date du 4 octobre 2001, fixant le tarif d'occupation de la salle des Augustins sise 6 avenue du Jeu de Ballon.
Vu la délibération en date du 21 décembre 2006, fixant le tarif d'occupation des salles de la Maison des Associations sise 16 rue de l'Ancien Palais de Justice.
Vu la délibération en date du 13 décembre 2016, fixant le tarif d'occupation des salles de la Maison des Associations sise 16 rue de l'Ancien Palais de Justice et des Augustins sise 6 bd du Jeu de Ballon.
Il convient de ne pas appliquer la tarification des salles municipales à la Maison des Associations mais de prendre en compte la fonction spécifique de la Maison des Associations telle qu'indiquée dans son règlement intérieur approuvé en conseil municipal du 21 décembre 2006: « En ce qui concerne l'immeuble sis 16, rue de l'Ancien Palais de Justice (ex-gendarmerie), les locaux sont destinés à des réunions ou à la production de travail administratif et/ou statutaire ».
Pour que les associations dispensant jusqu'alors des cours à titre payant à la Maison des Associations, puissent terminer sereinement leur année « scolaire », les tarifs des salles des Augustins seront applicables à compter du 1e septembre 2017. Les tarifs des salles de la Maison des Associations seront applicables à compter du 1e mars 2017.
Pour toute occupation, une convention sera signée entre la Ville et l'occupant.
Je vous demande de bien vouloir adopter les nouveaux tarifs de location des salles de la Maison des Associations et des salles des Augustins.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017 - 45 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
CONCERTS DE MUSIQUE DE CHAMBRE
BILLETERIE

Madame Jocelyne BUSTAMENTE

Le présent rapport a pour objet d'adopter le projet de concerts organisés par le Conservatoire de Musique et les tarifs de billetterie pour les publics intéressés par ces représentations. L'organisation de concerts par le Conservatoire de Musique de Grasse contribuerait à son rayonnement. Les professeurs du Conservatoire participeraient à ces concerts avec d'éventuels artistes invités. Ces concerts pourraient se faire dans différents lieux patrimoniaux de la Ville et dans des salles communales.
Je vous propose de prévoir la billetterie suivante :

- plein tarif : 15 €
- tarif réduit (moins de 18 ans, étudiants de moins de 26 ans sur présentation d'un justificatif) : 5 €
- tarif spécial réservé aux adhérents de l'association Cadenza - association des parents d'élèves et amis du Conservatoire de Grasse - sur présentation d'un justificatif : une place offerte pour une place achetée au plein tarif
- gratuité : élèves du Conservatoire de Grasse, personnel du Conservatoire de Grasse, invitations, presse.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de concerts organisés par le Conservatoire de Musique de Grasse et adopter les tarifs de billetterie que je vous ai énumérés ci-dessus. .

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017 - 46 MISE A DISPOSITION DE L'EQUIPEMENT DE TELECOMMUNICATIONS
« NRA ZO LES ROCHES GRISES »
APPROBATION DU PROCES VERBAL

Monsieur Franck BARBEY

Suite à l'approbation des nouveaux statuts de la CAPG, inscrivant comme compétence facultative les actions en faveur de l'aménagement numérique, il est proposé au conseil municipal d'acter la mise à disposition du répartiteur de télécommunications « NRA ZO Les Roches Grises » et de son lien de collecte en fibre optique.
Je vous demande de bien vouloir accepter la mise à disposition de cet équipement.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

J'ai reçu une question orale du groupe Grasse à Tous Ensemble et Autrement portée par son Président Paul EUZERE. Monsieur le Président, vous souhaitez nous donner lecture des éléments principaux de votre longue saisine pour que je puisse vous répondre.

Monsieur Paul EUZIERE

Question orale du groupe Grasse à Tous-Ensemble et Autrement :

Mercredi 18 janvier 2017, la chaîne de télévision TMC consacrait son magazine d'enquêtes « 90 minutes » à « la face cachée de la Riviéra ».
Cette enquête a longuement fait état du Château DITER, aussi bien des contentieux en cours que des activités qui s'y déroulent.

Le reportage mentionne le film destiné à la promotion du Château Diter : « Un lieu d'exception à louer », « des fêtes qui peuvent rassembler plusieurs centaines d'invités », »1600 m2 et une quinzaine de chambres de luxe ».

Confirmant cette présentation, une interview en caméra cachée de Madame Diter se réfère à « un montage très important » pour « un mariage de 350 à 400 personnes. Bref, énorme... »

Interrogée sur les tarifs pour un week-end, Madame Diter donne le chiffre de « 79 000 € pour 3 nuitées pour les 15 chambres ». 100 000 € avec les taxes.

La commune et la municipalité sont directement concernées par ces activités.

1. D'abord en matière de sécurité publique :

a) Quand la commission de sécurité est-elle passée au Château Diter qui est au vu et au su de tout le monde, le reportage en témoigne encore abondamment, un établissement recevant du Public ?
b) Avez-vous inclus le Château Diter dans la liste annuelle qui doit être transmise au Préfet ? Si oui, à quelle date ?
c) Même question en ce qui concerne le Service Départemental d'Incendies et de Secours. Avez-vous inclus le Château Diter sur la liste des ERP qui doit lui être transmis ? Si oui, à quelle date ?

2. Ensuite, en matière de taxes dues à la commune par le Château Diter.

La Loi d'Orientation Foncière 67-1953 du 30 décembre 1967 a instauré la Taxe Locale d'Equipement exigible « sur toute opération de construction, reconstruction et agrandissement des bâtiments de toute nature » (article 1585 A du Code Général des Impôts).

Cette Loi a été abrogée par la loi 2010-1658 du 29 décembre 2010 rectificative pour 2010 qui a instauré à partir du 1er mars 2012 la Taxe d'Aménagement.

Le permis de construire du Château Diter, constructions et extensions, datant à la fois d'avant et après le 1er mars 2012, nous souhaitons connaître à quelles dates ont été effectués les différents versements de la Taxe Locale d'Equipement et, après le 1er mars 2012, de la Taxe d'Aménagement.

Nous nous permettons de rappeler qu'en application de l'article L331-6 du Code de l'Urbanisme, les redevables de la taxe d'aménagement sont les personnes bénéficiaires des autorisations mentionnées au premier alinéa du présent article ou, en cas de construction sans autorisation ou en infraction aux obligations résultant de l'autorisation de construire ou d'aménager, les personnes responsables de la construction.

En conséquence, nous souhaitons savoir si le Château Diter a acquitté les versements des taxes d'urbanisme correspondant aux travaux réalisés sur la commune de Grasse et pour quels montants annuels depuis 2006.

Monsieur le Maire

A ce jour, aucune demande de classement en établissement recevant du public n'a été déposée par la SCI LOU JOY qui n'est donc inscrit sur aucune liste à ce titre. La ville s'est interrogée sur la création potentielle d'un ERP tourné vers l'évènementiel. En 2013, la SCI LOU JOY a été informé par deux courriers avec accusé de réception par la ville : premièrement que la destination des biens construits ne pouvait être modifiée au profit d'une activité commerciale et deuxièmement qu'elle devait se conformer à la législation sur les EROP lors de l'organisation d'événementiels.
La commission communale de sécurité projette les contrôles utiles dont les modalités sont complexes à mettre en œuvre s'agissant d'événements ponctuels eu égard notamment aux modalités de réunions de ladite commission.

Concernant les taxes dues à la commune, il m'est demandé :

- Les dates auxquelles ont été effectués les différents versements de la TLE depuis 2006 et après le 1er mars 2012 de la taxe d'aménagement.

Ces taxes sont perçues par les services de l'Etat qui reverse la part due à la Ville.
Nous avons sollicité la Trésorerie de Bar-sur-Loup qui s'occupe des perceptions des taxes d'urbanisme. Elle nous a transmis en fin de matinée une première réponse sur la TLE issue du permis de construire de 2006, seul actuellement valide, dont je vous transmettrai les éléments. La part communale s'élève à 7 480 €.
Je peux vous indiquer en ce qui concerne les impôts locaux, qu'il a été contrôlé et les bases fiscales mises à jour.
Je vous adresserai la réponse concernant l'intégralité des taxes perçues et si vous le souhaitez, elle fera également l'objet d'une réponse de ma part au prochain Conseil Municipal.

Monsieur Paul EUZIERE

Que la construction soit légale ou pas, il y a obligation des taxes.

Monsieur Christophe MOREL

Elles sont doublées et elles étaient doublées du temps de la TLE. Maintenant il y a une majoration de 80 % depuis 2012.

Monsieur le Maire

Il y a une obligation des taxes majorées.

Monsieur Paul EUZIERE

D'autre part en matière de sécurité, vous êtes responsable de la sécurité sur la commune. Un ERP déclaré ou pas, ayant des activités, vous avez la responsabilité totale. On ne peut pas répondre, ce qui avait été le cas de votre prédécesseur, moi j'ai transmis je n'y suis pour rien. S'il y a une activité de type ERP, alors il faut prendre des mesures de police.

Monsieur le Maire

Absolument et je viens de vous répondre que la commission passera.

Monsieur Paul EUZIERE

En tout état de cause toutes les taxes ont été perçues depuis 2016.

Monsieur le Maire

Nous avons un court délai pour interroger la Trésorerie de Bar-sur-Loup. Pour l'instant elle a retrouvé ce que je viens de déclarer et j'ai demandé de recevoir la traçabilité de tout, y compris des majorations sur les infractions. Je vous en donnerai copie, lecture dans le prochain Conseil Municipal.

Monsieur Paul EUZIERE

C'est manifestement un établissement qui héberge puisque Madame Diter donne les tarifs de location dans le reportage. Donc à ce titre-là, est-ce qu'il verse la taxe de séjour que nous avons votée en juin 2015 et à laquelle sont astreints tous les logeurs ?

Monsieur le Maire

Nous allons vérifier cela aussi.

Monsieur Paul EUZIERE

C'est normal qu'ils payent. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Nous avons interrogé officiellement par écrit la Trésorerie de Bar-sur-Loup pour avoir ces éléments chiffrés afin de pouvoir les partager au Conseil Municipal.

La séance est levée à 19h30.

Merci de noter que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 28 mars 2017 à 14h30.